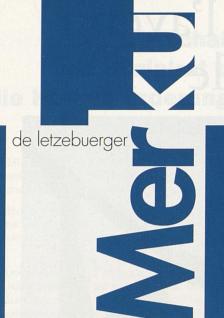


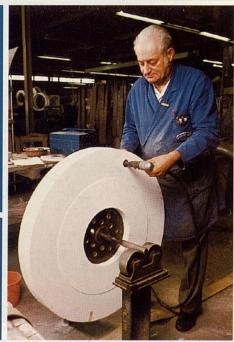
4.96















Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Construisons l'avenir ensemble



La Banque Générale du Luxembourg est devenue, grâce à sa large confiance dans le potentiel de ses clients, la banque privilégiée du commerce, de l'artisanat et de l'industrie luxembourgeois, secteurs où elle occupe une place prépondérante.

Chaque idée, chaque projet soumis sont analysés à fond et les experts de

la Banque Générale du Luxembourg n'hésitent point à innover afin de trouver les meilleures réponses dans l'intérêt du client.

Contactez le gérant de l'agence la plus proche de la Banque Générale du Luxembourg.

Nous construirons l'avenir ensemble!



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

50, AVENUE J.F. KENNEDY, L-2951 LUXEMBOURG, TÉL.: 42 42-1

DITORIAL

NOVEL EK

Der Wirtschaftsund Sozialrat und die Herausforderungen des Handels

Am 16. April hat der Wirtschafts- und Sozialrat sein Jahresbericht über die ökonomische, finanzielle und wirtschaftliche Lage verabschiedet.

Im ökonomischen Bereich hat der Ausschuß die Probleme hervorgehoben, welche sich den einzelnen Wirtschaftsbereichen in ihrer spezifischen Entwicklung stellen.

Die Überlegungen des Wirtschafts- und Sozialrates in punkto Handel beruhen auf einer Analyse der aktuellen, konjunkturbedingten Situation, welche durch eine schwierige Wiederbelebung des Konsumabsatzes gekennzeichnet ist. Rezente statistische Anzeiger beweisen einen deutlichen Einbruch der Konsumnachfrage.

Dieser Einbruch spiegelt sich in vielen Wirtschaftszweigen wider, und das nicht nur auf luxemburgischem, sondern ebenfalls auf regionalem und europäischem Niveau. Schwer verständlich bleibt jedoch, warum gerade der luxemburgische Handel einen der stärksten Rückgänge inmitten aller europäischer Länder aufweist. Das Verkaufsvolumen des Einzelhandels ist sogar auf das Niveau von 1990 zurückgegangen. Da die demographische Entwicklung des Landes sowie die Kaufkraft der Einwohner in den letzten Jahren konstant gestiegen ist, hätte man sich hier einen positiven Einfluß erwarten können.

In seiner Analyse zeigt der WSR deutlich daß der Absatz von gebräuchlichen Konsumgütern einen gewissen Sättigungsgrad erreicht hat, während sich das Verhalten des Konsumenten, genau wie in den vergangenen Jahren festgestellt wurde, geändert hat. Ein größerer Teil des Haushaltsbudgets wird für Ferien und Freizeit ausgegeben, während in anderen, traditionelleren Bereichen finanziell gekürzt wird.

Zwei Entwicklungen bleiben dem Wirtschafts- und Sozialrat nach alarmierend: einerseits das sinkende Vertrauen des Kunden, welches durch negative Zeichen wie Arbeitslosigkeit und Sozialkonflikte hervorgerufen wird; hierdurch werden Kapitalersparnisse vergrößert und

Editeur: Chambre de Commerce

7, rue Alcide de Gasperi

Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39 - 1 Fax: 43 83 26

Télex: 60174 chcom lu

Paraît 10 fois par an

Tirage: 17 600 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Impression: Imprimerie HENGEN s.àr.I. somit dem Handel vorenthalten. Andererseits ist es besonders die internationale Konkurrenz der Großregion welche die hiesige Kaufkraft in ausländische Kaufhäuser und Einkaufsstädte lockt.

Desweiteren bleibt auch Luxemburg durch eine Neuordnung des Verteilersystems nicht von Umstellungen verschont. Auch wenn diese Veränderungen oft vom Verbraucher als positiv bewertet werden, schwächen und/oder gefährden sie jedoch jene Handelsbetriebe welche sich nicht rasch genug den neuen Gegebenheiten anpassen können.

In seiner Stellungnahme geht der Wirtschafts- und Sozialrat davon aus, daß so schnell wie möglich die Morositätsstimmung des Konsumenten gebrochen werden muß und konkrete Maßnahmen zur Stärkung des Handels ergriffen werden müssen. Diese Maßnahmen sind umso notwendiger als daß in den benachbarten Ländern eine Überarbeitung der Gesetzgebung bevorsteht. Frankreich plant im Rahmen des sogenannten "Plan Juppé" den Kleinhandel zu revitalisieren und somit die Anziehungskraft der Großregion zu verstärken. Die Bundesrepublik denkt über eine Verlängerung der Geschäftszeiten am Samstagnachmittag und am Abend nach. Auch hiermit würde die Anziehungskraft der Grenzregion, auf Kosten des einheimischen Handels, vergrößert werden. Luxemburg als Einkaufshauptstadt der Großregion bleibt ein erstrebenswertes Objektiv und eine der größten Herausforderungen in den kommenden Monaten.

Der Wirtschafts- und Sozialrat ist der Auffassung, daß gewisse Probleme, wie Parkplatzmangel im Stadtzentrum, das Niederlassungsgesetz oder hohe Mietkosten, oft andere schwerwiegende und komplexe Mängel verbergen. Der Rat schlägt daher der Regierung vor, eine Studie anfertigen zu lassen, sowohl über den Konkurrenzkampf zwischen dem luxemburgischen Handel und der grenznahen Konkurrenz wie auch zwischen dem Stadthandel und dem auf der grünen Wiese angesiedelten Großhandel.

Diese sektorielle Studie müßte von einem außenstehenden Institut angefertigt werden, in Zusammenarbeit mit den betroffenen Wirtschaftsakteuren.

Auch die Reform der Niederlassungsgesetzgebung muß kurzfristig behandelt werden. Der Aktionsplan für Klein- und Mittelbetriebe, dessen Schwerpunkte der Mittelstandsminister aufgezeichnet hat, soll ebenfalls so schnell wie möglich durch konkrete Maßnahmen umgesetzt werden.

- 2 Secteur des PME
- 15 Union monétaire: Union monétaire et nouvelles stratégies pour les banques et entreprises
- 23 Environnement
- 24 PME

SOMMAIR

- 26 Ventes spéciales
- 29 Commerce extérieur
- 34 Législation
- 35 Innovation
- 36 Formation
- 38 Chiffres économiques
- 43 Euro-Info-Centre
- 46 Tourisme
- 48 Info Entreprises



Chambre de Commerce Interna

Suite à l'échéance du mandat de Monsieur Carlo CLASEN, Vice-Président de la Chambre de Commerce, Monsieur Gérard LOMMEL, Directeur des affaires statutaires et institutionnelles à la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT), a été appelé, à partir du 16 mars 1996, à la fonction de délégué effectif du Groupe VIII (Petite et Moyenne Industrie).

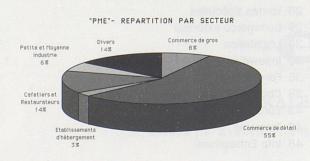
Secteur des PME

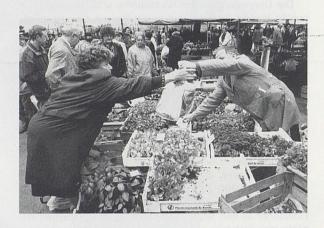
Le dossier du "Letzebuerger Merkur" met l'accent sur un secteur important de l'économie luxembourgeoise, à savoir celui des classes moyennes. Nous vous le présentons comme une approche générale du secteur, qui se veut en même temps une introduction à une série de dossiers spéciaux, publiés dans les prochaines éditions du "Merkur", traitant en particulier le secteur du commerce et celui de l'Horeca.

Le secteur des classes moyennes, regroupant les entreprises artisanales, commerciales, de transport, d'hôtellerie, de restauration et de débit de boissons ainsi que diverses professions libérales représente un pilier important de l'économie de notre pays. La Chambre de Commerce compte pour l'instant plus de 19.500 ressortissants, répartis en différents groupes. Le nombre des PME s'élève à plus de 14.000, qui se répartissent dans les groupes du Commerce de détail, des différents groupes des secteurs HORECA et du Commerce de gros.

Au cours des dix dernières années, le secteur des classes moyennes a continuellement suivi un processus de profonde restructuration. Le nombre des entreprises a augmenté. Environ 20.000 emplois salariés nouveaux ont été créés. Plus de 30 milliards de francs ont été investis par les entreprises dans des projets de modernisation, de rationalisation et d'extension.

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle primordial dans l'économie luxembourgeoise et contribuent dans une large mesure à la création d'emplois dans notre pays. La Chambre de Commerce est consciente de l'importance que représente le secteur tant sur le plan économique que sur le plan social.





Néanmoins, les entreprises restent toujours confrontées à de nombreux problèmes. Une politique d'encouragement en faveur des classes moyennes, permettant de consolider l'emploi et de renforcer la compétitivité des entreprises dans un contexte de concurrence accrue, devient de plus en plus importante.

Les mesures envisagées dans ce contexte par le gouvernement consistent à:

- créer un environnement économique, fiscal et social favorable au développement dynamique des PME;
- simplifier les démarches auxquelles les entreprises sont tenues dans les divers domaines prévus par les lois et les règlements, voire instaurer à long terme un centre de formalités pour les entreprises;
- veiller à la sauvegarde d'une concurrence loyale entre les entreprises nationales et celles établies à l'étranger dans le cadre de leurs activités sur le marché élargi de la Grande Région;
- créer des bases solides à l'expansion des PME par le maintien d'un taux d'activité et d'un pouvoir d'achat élevés de la population.

Assurer la relève dans les PME en encourageant les jeunes à assumer les responsabilités d'entrepreneur indépendant et à faciliter l'accès au capital constitue une priorité. De même, l'amélioration et l'intensification de la formation continue des chefs d'entreprises et de leurs cadres techniques et administratifs devraient leur permettre de mieux assumer

leur rôle de dirigeant d'entreprise et de se perfectionner dans leur profession.

Bien que l'utilité des séminaires ouverts ne soit plus à démontrer, les formations sur mesure au sein même de l'entreprise gagneront à court, voire à moyen terme en importance, et ce de manière significative. Il appartient dès lors aux offreurs et organisateurs de formation continue de s'adapter en créant de nouvelles infrastructures qui permettront aux petites et moyennes entreprises de couvrir leurs besoins spécifiques dans les meilleures conditions possibles.



Les changements intervenus en 1995

Au cours de l'année 1995, le Ministère des Classes moyennes a entamé les travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'un projet de loi devant porter modification de la loi du 28 décembre 1988 sur le droit d'établissement. Les idées-clés de la réforme devraient consister en une plus grande flexibilité dans l'équivalence des conditions de qualification professionnelle régissant le droit d'établissement ainsi qu'une libéralisation complète du nombre des filiales tout en garantissant la qualité du service offert. Finalement, une plus grande rigueur concernant l'octroi des autorisations particulières relatives à l'établissement des grandes surfaces est également envisagée.

Pour assurer des conditions de concurrence équitables entre les entreprises nationales et étrangères, des groupes de travail techniques ont été institués avec la mission de combattre le dumping social et d'identifier de façon concrète les entraves que rencontrent les entreprises luxembourgeoises dans leurs efforts d'exporter dans les pays voisins.

Un comité national permanent pour l'amélioration et la simplification administrative de l'environnement des entreprises, auquel participe la Chambre de Commerce, a également été institué. L'objectif de ce comité est de faire un inventaire des problèmes que les PME rencontrent quotidiennement au contact avec l'administration et de proposer des solutions de simplification adéquates. Des sous-groupes ont été mis en place pour examiner les problèmes se posant en matière d'environnement, de fiscalité, de transport, de statistique et de fiches d'impact.

Plan d'action en faveur des classes moyennes

Récemment présenté à la presse, le plan d'action du gouvernement en faveur des classes moyennes, initié par le Ministre des Classes moyennes Fernand Boden, a pour objectif de consolider l'emploi et de renforcer la compétitivité des entreprises. Ce plan, tout en restant pour l'instant assez théorique sur certains points, s'articule autour de dix mesures qu'il faudra encore appliquer concrètement afin d'en pouvoir juger la qualité.



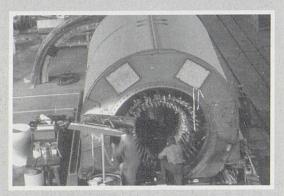
Monsieur Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme

Regroupant quelque douze mille entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca ainsi que certaines professions libérales, assurant plus de quatre-vingt mille emplois, soit à peu près quarante pour cent de l'emploi intérieur, le secteur des classes moyennes est un pilier important de l'économie luxembourgeoise. Ses entreprises assurent une part essentielle de la formation professionnelle de notre jeunesse, et contribuent efficacement à la consolidation de notre tissu économique et à l'expansion du marché de l'emploi national.

Notre pays a besoin de petites et moyennes entreprises performantes qui, grâce à leur capacité d'adaptation aux mutations économiques, technologiques ou sociales, assurent le rôle de moteur de notre économie surtout en période de récession. Les PME ont toujours joué et continuent à jouer un rôle important au niveau de la création d'emplois. Au cours des dix dernières années, le secteur a créé plus de vingt mille emplois supplémentaires, dont quelque onze mille par des entreprises artisanales et commerciales occupant moins de cinquante salariés. Les PME assurent une offre optimale de produits et services et contribuent ainsi dans une large mesure à la satisfaction des besoins de notre population. Enfin, elles remplissent une fonction importante de sous-traitance pour le secteur industriel.

Afin de préserver à notre économie un tissu artisanal et commercial performant et dynamique, il est important d'assurer à nos entreprises un environnement fiscal, commercial, économique et social favorable à leur développement.

Dans le but de consolider l'emploi et de renforcer la compétitivité de nos entreprises indépendantes dans un contexte de concurrence accrue et d'importantes et rapides mutations économiques et sociales, le Gouvernement a établi un programme d'action en faveur des PME qui s'articule autour de dix axes principaux.



Ce programme se veut au service tant des entreprises que du marché de l'emploi. L'emploi passant par la promotion de l'esprit d'entreprise et d'initiative, il s'agit d'éveiller l'intérêt des jeunes pour les activités artisanales et commerciales et de les encourager à créer leur propre entreprise, en améliorant l'image de marque des secteurs de l'artisanat et du commerce, en promouvant le rôle moteur joué par l'entrepreneur dans notre société et en développant une réelle culture d'entreprise.

1. Encourager la création d'entreprises nouvelles et la reprise d'entreprises existantes

- 1.1. Favoriser l'accès au statut d'indépendant dans l'artisanat et le commerce tout en garantissant un niveau de qualification adéquat à nos chefs d'entreprises
- 1.1.1. Rendre plus flexible les conditions d'accès aux professions de l'artisanat et du commerce aux détenteurs de diplômes de fin d'études secondaires, supérieures et universitaires.

Réduire les périodes de pratique professionnelle imposées aux détenteurs des diplômes de fin d'études secondaires et supérieures pour obtenir une équivalence avec le brevet de maîtrise.

1.1.2. Encourager les détenteurs d'un certificat d'aptitudes techniques et professionnelles à s'établir à leur propre compte dans un métier secondaire ou à effectuer à titre d'indépendant des travaux de réparation et d'entretien dans certains métiers, en facilitant les conditions d'accès à ces professions.

Réduire la pratique professionnelle pour les détenteurs de CATP prévue à l'article 14b) de la loi du 28 décembre 1988 pour effectuer à titre d'indépendant des travaux de réparation et d'entretien. Actuellement, la durée de cette pratique professionnelle est de 20 ans. Il est prévu de la réduire à cinq ans, durée normale pour un détenteur d'un CATP de

se préparer au brevet de maîtrise. Le détenteur du CATP qui désire s'établir à son compte pour effectuer des travaux de réparation et d'entretien sera obligé de suivre des cours en gestion d'entreprise afin de se préparer au statut d'entrepreneur indépendant.

1.2. Faciliter l'accès aux moyens financiers nécessaires au démarrage d'une entreprise.

1.2.1. Renforcer le capital de couverture des mutualités d'aide aux PME afin d'augmenter leurs capacités de cautionnement de jeunes entrepreneurs démunis de garanties réelles suffisantes.

Cette année un crédit de 3 millions est prévu à l'article 21.0.52.000 du budget du département des Classes Moyennes. Il s'agit de poursuivre cette dotation pour encourager les mutualités à s'engager davantage dans le cautionnement de jeunes entrepreneurs démunis de garanties réelles suffisantes pour pouvoir bénéficier auprès des instituts bancaires d'un prêt nécessaire au démarrage d'une entreprise.

1.2.2. Ajuster les modalités d'allocation de la prime d'épargne de premier établissement qui sera étendue aux s.à r.l. unipersonnelles.

Les problèmes d'accès aux crédits bancaires sont les mêmes pour la s.àr.l. unipersonnelle que pour les personnes physiques. Il est donc proposé d'inclure les s.àr.l. unipersonnelles au cadre des bénéficiaires de ladite prime.

2. Renforcer la compétitivité de nos entreprises.

- 2.1. Appuyer les efforts de modernisation, d'expansion et de rationalisation des entreprises existantes.
- 2.1.1. Maintenir et adapter les instruments de soutiens financiers publics prévus par la loi ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat, par la Société Nationale de Crédit et d'Investissement ainsi que par le plan quinquennal d'amélioration de l'infrastructure touristique.
- 2.1.2. Renforcer les aides destinées aux investissements effectués dans le domaine de la recherche, dans l'intérêt de la protection de l'environnement ou pour permettre aux entreprises d'accéder aux nouvelles technologies de l'information.
- 2.1.3. Encourager la création de zones d'activité à caractère régional ou local accessibles notamment aux PME.

Le Gouvernement continuera à créer des zones d'activités à caractère régional accessibles prioritairement aux PME. Certaines zones, en partie des zones d'activité économiques à caractère national, ont été reclassées en vue d'accueillir des entreprises artisanales et commerciales. Actuellement, une centaine d'hectares sont disponibles à travers tout le pays, des cantons de Clervaux, de Wiltz et de Rédange dans le Nord, d'Echternach et de Grevenmacher dans l'Est ainsi que diverses zones dans les régions du Centre et du Sud (Ehlerange, Contern, Bascharage, Differdange etc.). D'autres

sont en projet: extension à Echternach, nouvelles zones à Hosingen et dans le canton de Remich, création d'une zone réservée aux entreprises de construction à Bettembourg. La restructuration de certains sites sidérurgiques dans le Sud du pays permettra par ailleurs de développer d'autres zones permettant l'établissement de PME.

2.2. Faciliter la restructuration et favoriser la collaboration des entreprises

2.2.1. Assouplir les conditions imposées à un détenteur d'une autorisation d'établissement d'exercer une activité à connexité technique à celle pour laquelle il détient une autorisation.

Réduire la durée de la pratique professionnelle prévue par le règlement grand-ducal du 15 septembre 1989 susmentionné, qui est de six ans pour un titulaire d'un agrément gouvernemental qui veut exercer également un métier à connexité technique avec le sien.

2.2.2. Favoriser dans le secteur de la construction la collaboration des différents corps de métier.

Dans le cadre des soumissions publiques, les associations momentanées de plusieurs entreprises pour la réalisation d'un travail d'une certaine envergure sont tolérées et souvent retenues. Des associations similaires doivent être encouragées dans le domaine de la construction de logements afin d'encourager les entreprises artisanales luxembourgeoises à s'engager davantage sur le marché de la construction clés en main.

2.3. Favoriser le développement économique des PME.

2.3.1. Maintenir un niveau élevé des investissements publics.

Le maintien d'un niveau élevé d'investissements directs ou indirects des pouvoirs publics permet de réduire au mieux les fluctuations conjoncturelles dans le secteur de la construction, fluctuations qui découragent l'investissement, la qualification, la recherche et le développement de nouveaux produits. Ainsi, il sera possible de créer un environnement stable pour la croissance, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail.

A cet effet, le programme d'investissements publics pluriannuel pour les prochaines années, l'exécution des programmes quinquennaux portant sur l'équipement sportif ou touristique et sur les constructions d'ensembles de logements, les aides directes du Ministère du Logement à la construction ainsi que les remboursements de TVA accordés pour les dépenses effectuées dans l'intérêt de la construction d'habitations contribueront à maintenir la demande sur le marché de la construction à un niveau appréciable.

2.3.2. Eviter en cas d'introduction de nouvelles charges sociales, de défavoriser les entreprises à forte intensité de main-d'oeuvre par des prélèvements obligatoires pesant sur l'emploi.

Les entreprises luxembourgeoises étant confrontées à des charges salariales directes élevées, leur compétitivité au niveau des coûts salariaux vis-à-vis des entreprises étrangères ne peut être assurée qu'à travers une réduction des charges salariales indirectes. Dans cette optique et pour encourager le maintien de l'emploi, le Gouvernement a récemment déchargé les entreprises de leur contribution au Fonds des allocations familiales.



Dans le contexte de nouvelles charges qui se pointent à l'horizon, il faut éviter de défavoriser les entreprises à forte intensité de main-d'oeuvre afin d'assurer la compétitivité de nos entreprises vis-à-vis de celles des pays voisins opérant comme elles sur le marché de la Grande Région.

2.3.3. Alléger les charges grevant les entreprises, notamment celles ayant trait aux garanties et cautionnement.

2.4. Encourager et soutenir la fabrication et la commercialisation de produits de qualité.

Les exigences des consommateurs en matière de qualité des produits sont croissantes. Aussi est-il important d'assurer la qualité des produits et de gagner la confiance des consommateurs par des labels de qualité dûment contrôlés et par des méthodes de production naturelles et respectueuses de l'environnement. Une diversification de la palette des produits de qualité, notamment dans le domaine agro-alimentaire, doit être favorisée et l'élaboration de concepts globaux pour leur promotion et leur commercialisation est à encourager. Dans le même souci de garantir une production de qualité de la part de nos entreprises, il est recommandé d'encourager les PME à adhérer à un système assurance-qualité. La mise en place d'un tel système assurance-qualité oblige en effet l'entreprise à reconsidérer l'ensemble de son processus de fabrication ou de prestation de service, ce qui, dans la plupart des cas, engendre une production plus rentable et à qualité plus constante. Il est donc important pour nos entreprises de s'engager dans cette voie si elles veulent assurer leur compétitivité sur le marché, surtout dans le domaine de la sous-traitance, étant donné que la plupart des grandes entreprises faisant appel aux sous-traitants ont déjà adopté un tel système.

3. Créer un environnement fiscal incitant à l'investissement et stimulant l'esprit d'entreprise.

Un paquet global de mesures fiscales visant la consolidation de l'emploi et le développement de notre économie sera présenté par le Gouvernement à brève échéance.

Ce programme comportera bien évidemment des mesures dans l'intérêt des PME, notamment des mesures qui incitent à l'investissement, qui favorisent l'autofinancement des entreprises et renforcent leur compétitivité.

4. Assurer les conditions d'une concurrence saine et loyale sur le marché national.

4.1. Combattre toute distorsion de concurrence sur le marché national de la part d'entreprises violant nos réglementations en matière de sécurité sociale et de droit du travail.

Les actions coup-de-poing, coordonnées par le Ministère des Classes Moyennes en collaboration étroite avec le Centre Commun de la Sécurité Sociale, les Administrations des Douanes et Accises, de l'Emploi et de l'Inspection du Travail et des Mines, la Gendarmerie et la Police, seront poursuivies et, en cas de besoin, intensifiées.

L'Administration des Douanes sera chargée des contrôles en matière de travail clandestin et une disposition afférente sera insérée dans le projet de loi actuellement en élaboration et modifiant la loi sur le droit d'établissement.

4.2. Créer des décharges en nombre suffisant et décentralisées afin de permettre aux entreprises indigènes d'évacuer les déchets inertes à des conditions analogues à celles de leurs concurrents étrangers.

A l'heure actuelle, les décharges d'Altwies et de Mompach fonctionnent sans incident notable. La mise en place des décharges de Nothum et de Soleuvre devrait se réaliser cette année. Les contacts et pourparlers entre toutes les instances concernées devraient être approfondis afin d'aboutir dans les meilleurs délais à la réalisation d'une infrastructure nationale et régionale adéquate.

En attendant une solution globale, la réouverture de certaines déponies locales, qui acceptent les déblais de chantiers immobiliers de zones bien définies, conduirait à une amélioration certaine de la situation actuelle.

4.3. Introduire en droit national la clause de réserve de propriété afin de permettre à nos entreprises d'accéder, comme leurs concurrents étrangers, plus facilement au crédit fournisseurs.

La clause de réserve de propriété consiste en une stipulation par laquelle le vendeur de biens meubles s'en réserve la propriété jusqu'au paiement complet

par l'acheteur du prix convenu. Actuellement, la clause est valable entre parties mais elle n'est pas opposable aux tiers. L'absence de cette disposition dans notre législation empêche nos entreprises d'accéder aux centrales d'achat de groupements d'indépendants étrangères qui offrent à leurs associés des conditions de paiement (délais) intéressantes pour l'approvisionnement de leurs stocks.

5. Encourager et soutenir les PME dans leurs activités transfrontalières.

5.1. Supprimer les entraves que rencontrent nos entreprises lorsqu'elles vont prester des services à l'étranger.

Le groupe de travail institué par le Gouvernement pour combattre les entraves auxquelles sont confrontées les entreprises établies au Grand-Duché lorsqu'elles vont prester des services à l'étranger poursuivra ses interventions afin d'aboutir à une suppression de toutes les entraves administratives non fondées.

5.2. Soutenir les initiatives d'information et de coopération des PME au niveau de l'Union européenne

La Commission de l'UE a établi un système d'information (Euro Info Center) et des services de coopération (Bureau de rapprochement des entreprises) devant permettre aux PME d'étendre leur marché au-delà des frontières nationales et de pouvoir tirer pleinement profit du Marché Intérieur. Ils permettent à toutes les entreprises en Europe d'avoir accès aux informations nécessaires en relation avec le Marché Intérieur ainsi qu'avec les autres pays et régions de l'Union européenne.

5.3. Encourager la promotion des activités et des produits de nos PME à l'étranger.

La promotion des produits et services nationaux est un élément important pour le développement des activités transfrontalières de nos PME. La création de labels de qualité et la diversification de la palette des produits du terroir faciliteront les activités de

ASSURANCES MULLER & AREND

7, rue Poincaré • L-2342 LUXEMBOURG

Parce que les risques d'assurances des PROFESSIONNELS méritent d'être traîtés par des PROFESSIONNELS!

Téléphone 44 80 44 (4 lignes)

M. Juncker

Agence Générale LE FOYER

promotion qui devront être renforcées notamment par une participation plus poussée et plus ciblée sur les foires importantes.

Le système informatisé d'information et de réservation touristiques, dont la mise en oeuvre est imminente, sera un outil performant de promotion de nos produits et services touristiques tant pour nos agences à l'étranger que pour les opérateurs touristiques du pays.

- 5.4. Favoriser la coopération transfrontalière des autorités publiques ainsi que des organisations professionnelles dans l'intérêt du développement de notre économie.
 - 6. Adapter les mesures en matière de politique salariale aux besoins des petites et moyennes entreprises.
- 6.1. Rendre plus flexible le législation portant réglementation de la durée du travail en vue d'assurer la possibilité de périodes de référence plus longues.
- 6.2. Encourager l'institution d'un système d'octroi d'une rémunération de compensation en cas d'inactivité imprévisible et prolongée aux indépendants exploitant une entreprise en leur nom personnel.
- 6.3. Faciliter l'accès au chômage partiel aux petites et moyennes entreprises.
 - 7. Améliorer l'environnement administratif des PME.
- 7.1. Améliorer les relations entre administrations et administrés.

- Eliminer les situations de silence administratif.
 Des délais de réponse devraient être plus souvent précisés dans les textes légaux ainsi que dans les règlements.
- Instituer d'une façon générale l'obligation de faire parvenir aux entreprises un accusé de réception pour régulariser les contacts entre administrations et entreprises.
- Introduire d'une façon générale l'obligation d'informer les entreprises sur les pièces manquantes au dossier en cas de retour à l'entreprise expéditrice d'un dossier de demande administrative incomplet.
- Réaliser des check-lists sur les formalités à remplir et les administrations à contacter en vue de mettre en oeuvre une procédure administrative quelconque en rapport avec l'exécution de l'activité régulière d'une entreprise.
- 7.2. Réduire les travaux administratifs des PME, simplifier les formalités et procédures de déclarations et éviter les déclarations multiples par une meilleure coopération entre les différentes administrations et éventuellement par la création de centres de formalités (guichet unique de déclaration des formalités administratives).
- Etudier les simplifications à apporter aux différents modèles de formulaires.
- Simplifier les modalités d'affiliation et de désassimilation.
- Simplifier certaines procédures de déclaration (remboursement de l'indemnité pécuniaire de maladie p.ex).
- Eviter les déclarations multiples en autorisant d'une façon plus flexible l'échange d'informations entre administrations par un assouplissement de la législation sur la protection des données informatisées.



- Analyser l'opportunité de la création de "centres de formalités" auprès des Chambres patronales.

7.3. Intensifier la collaboration entre administrations et milieux professionnels en vue d'une meilleure information réciproque surtout dans les phases initiales d'élaboration de nouvelles réglementations et directives.

Evaluer pour chaque initiative législative et réglementaire son impact sur l'environnement des petites et moyennes entreprises.

Institutionnaliser un dialogue régulier et des échanges de vue périodiques entre les ministères ou administrations et les organisations représentatives des PME afin de donner à ces dernières la possibilité de réagir et de communiquer leurs observations préalables par rapport à toute nouvelle initiative importante engagée par les autorités publiques sur le plan national ou communautaire.

Les fiches d'impact devraient servir à décrire selon un schéma précis les répercussions sur l'environnement des PME et sur les entreprises directement concernées d'une législation, d'une réglementation ou d'une mesure à mettre en œuvre par le législateur ou par une administration spécifique. Une fiche d'impact PME pourrait ainsi illustrer de façon nuancée les effets de projets ou propositions de loi ou de règlements.

Le contenu de chaque fiche d'impact devra être analysé et suivi par une personne responsable pour la coordination auprès du Ministère des Classes Moyennes qui, en tant que personne de référence, devrait servir de lien par rapport aux milieux professionnels susceptibles de donner un avis préalable.

7.4. Simplifier les travaux administratifs relatifs aux enquêtes statistiques.

- Elaborer un plan comptable harmonisé qui permettrait d'une part à l'entreprise enquêtée d'automatiser plus facilement l'établissement des réponses aux enquêtes, et d'autre part la création d'une centrale des bilans qui permettrait de réduire la taille des échantillons et la fréquence des enquêtes.
- Préparer ensemble avec les chambres professionnelles les campagnes d'information lors du lancement de nouvelles enquêtes.
- Etudier la simplification de nomenclature et la saisie unilatérale du système des déclarations IN-TRASTAT.

7.5. Adapter les prescriptions en matière de commodo-incommodo aux particularités des PME.

- Mieux tenir compte des particularités des PME dans les prescriptions en matière commodo-incommodo. Il est prévu de réduire les délais, d'alléger les formalités et les procédures pour les PME dont les activités ne tombent généralement pas sous les établissements de la classe 1, ou qui ont une incidence moins prononcée sur l'environnement naturel et humain.

- Elaborer et mettre à jour les demandes types pour les PME et élaborer un guide d'information en matière de commodo-incommodo.
- Simplifier la procédure d'autorisation en matière de transport de déchets.



8. Assurer l'équilibre entre l'activité commerciale des centres villes et des grandes surfaces périphériques.

8.1. Freiner l'implantation de nouvelles grandes surfaces en zone verte et à la périphérie des centres urbains par l'introduction de critères plus rigoureux pour obtenir une autorisation particulière d'établissement.

La densité des grandes surfaces de distribution a atteint un niveau de saturation. La création de nouvelles surfaces sans suppression de surfaces existantes risque de perturber l'équilibre local, régional ou même national de notre distribution et d'aboutir à l'apparition de friches commerciales difficilement gérables. Une modification de la loi relative au droit d'établissement renforcera les critères d'autorisation particulière pour l'établissement de grandes surfaces en vue de freiner leur implantation.

- 8.2. Encourager l'établissement et le maintien d'entreprises de distribution en milieu urbain.
- 8.3. Assurer l'approvisionnement de la population des régions rurales par le soutien d'implantations de petits commerces à rayons multiples et de commerces ambulants.
- 8.4. Encourager et appuyer l'initiative privée lors de la création de groupements d'achats pour le commerce de détail.
- 8.5. Libéraliser la limitation du nombre de filiales autorisées tout en garantissant la qualité des services y prestés par l'exigence d'une qualification suffisante des personnes en charge de la gestion journalière de la filiale.

Pour permettre aux petites entreprises commerciales et artisanales de rentabiliser leur savoir-faire et leurs investissements, elles doivent parfois pouvoir tabler sur un chiffre d'affaires plus volumineux. A cette fin, la limitation du nombre de filiales, qui est de cinq, sera supprimée et une modification de la loi d'établissement dans ce sens est envisagée.

Cependant, afin de garantir la qualité du service offert dans les filiales en l'absence du patron, il est prévu d'introduire l'obligation d'avoir, dans chaque filiale, une personne au moins qui satisfait à certains critères de qualification professionnelle.

9. Assurer la qualification des chefs d'entreprises et des cadres dirigeants.

- 9.1. Garantir la qualité de la formation initiale et continue des chefs d'entreprises artisanales par la réforme de la loi sur le brevet de maîtrise.
- 9.2 Encourager et appuyer la formation continue des salariés et chefs d'entreprises ainsi que des personnes exerçant une profession libérale par l'élaboration d'une loi-cadre relative à la formation professionnelle continue.
- 9.3. Accélérer la réalisation du projet de construction du Centre de Formation Professionnelle Continue à Esch-Lallange.

10. Assurer le suivi régulier des activités des PME par l'établissement périodique d'un rapport général sur la situation des entreprises du secteur.

- 10.1. Instituer une commission nationale des PME regroupant des représentants du secteur public et des milieux professionnels représentatifs et ayant pour mission de suivre l'évolution des PME et d'analyser leurs problèmes dans un rapport général sur la situation des PME à publier régulièrement.
- 10.2. Etablir des statistiques qui mettent en valeur l'activité des PME.

Redéfinir la PME

Malgré le plan prévu par le gouvernement, il faut dire qu'à l'heure actuelle, la définition d'une PME est assez difficile à établir. Dans un contexte européen, on constate souvent que certaines expressions n'ont pas du tout la même signification dans les différents pays. C'est ce qui se passe aussi pour la définition des petites et moyennes entreprises. Jusqu'à présent, une certaine confusion reignait au niveau communautaire autour de ce concept. De trop nombreuses définitions circulent dans les politiques communautaires et nationales et chacun a son interprétation de la façon dont il faut appliquer les nombreuses mesures destinées aux entreprises.

La Commission européenne a décidé de mettre fin à ce qu'elle considère, à juste titre, comme un manque de transparence et de cohérence. L'objectif fixé est de remédier définitivement à l'incohérence ou la distorsion de concurrence par manque d'interprétation uniforme dans les États membres de la notion de PME.

Pour y arriver, la Commission s'est inspirée de la définition contenue dans le "Guide des aides d'État en faveur des PME", où il existe déià une certaine convergence. Selon la nouvelle définition proposée, une PME doit compter dans ses rangs moins de 250 salariés. Ce critère a été retenu parce que la Commission européenne considère que ce sont les entreprises de cette taille-là qui ont besoin d'aide et qui sont les plus faibles. Les critères financiers ont été révisés à la hausse afin de tenir davantage compte de l'inflation et de l'accroissement de la productivité des entreprises. Toute entreprise occupant entre 50 et 250 salariés est considérée comme moyenne si son chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 40 millions d'écus (+/-1.600 millions de LUF), ou si le bilan annuel n'excède pas 27 millions d'écus (+/- 1.080 millions de LUF).



Les entreprises qui comprennent moins de 50 salariés et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 7 millions d'écus (+/- 280 millions de LUF) ou dont le bilan annuel ne dépasse pas 5 millions d'écus (200 millions de LUF), sont qualifiées depetites. Restent les entreprises "très petites", employant moins de 10 salariés. La Commission précise que le critère de l'indépendance joue également un rôle majeur: en effet, l'entreprise ne doit appartenir à aucune autre entreprise de dimension dépassant ces seuils.

La Chambre de Commerce au service des entreprises

Avec ses différents services, la Chambre de Commerce se tient à la disposition des entreprises pour répondre à leurs questions. Nous vous présentons, en résumé, un bref aperçu des départements opérationnels de la Chambre.

Conseil et assistance aux PME

L'assistance technique aux petites et moyennes entreprises comporte une activité variée de consultations orales et écrites, qui s'exerce aussi bien individuellement que collectivement à l'intention des personnes physiques ou morales exploitant un commerce de gros, un magasin de détail ou un établissement du secteur Horeca. Cette assistance s'adresse également aux associations professionnelles représentant les différentes branches à l'échelon national, régional ou local.

Les services rendus dans ce cadre sont fournis de façon gratuite par un personnel qualifié dans les domaines économique, juridique, fiscal, social ou administratif. Le service Conseil et assistance de la Chambre de Commerce sert également d'intermédiaire pour l'établissement et la présentation des demandes d'aides gouvernementales à l'investissement, ainsi que des demandes d'autorisation pour faire le commerce.

Le service représente aussi les ressortissants de la Chambre de Commerce au sein de plusieurs organes, commissions et groupes de travail et assure le secrétariat de la commission du commerce, de la commission du commerce de détail et de la commission du tourisme.

Pour tous renseignements, les personnes intéressées peuvent contacter le service Conseil et assistance aux PME au tél.: 42 39 39-330.

La Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants

Créée le 16 décembre 1969, la Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants (MCAC) permet, par l'octroi de cautionnements solidaires, aux entreprises nouvellement créées ainsi qu'aux entreprises existantes voulant réaliser des projets de transformations, d'extension ou de modernisation, d'avoir accès aux crédits dont elles ont besoin pour compléter le cas échéant leurs moyens d'autofinancement.

Le cautionnement de la Mutualité est d'abord conçu comme une garantie d'appoint qui, sur requête de l'investisseur, peut être octroyée lorsque les sûretés réelles qu'il faut offrir au bailleur de fonds ne sont pas considérées comme suffisantes au regard des critères appliqués par les instituts de crédit. La Mutualité apporte son gage pour le surplus soit en obtenant en contrepartie une garantie réelle, proportionnellement à son engagement, au même rang que l'institut de crédit. La Mutualité peut néanmoins également cautionner des projets sans obtenir de garanties réelles si le requérant possède une capacité professionnelle reconnue, si son projet présente de réelles chances de viabilité économique et s'il présente un intérêt économique certain.

Le fonctionnement régulier de l'activité de cautionnement implique une procédure d'instruction experte constituée de l'obtention de renseignements sur l'identité du requérant, sa renommée et ses références professionnelles, de l'analyse de viabilité économique et financière du projet présenté, de la préparation d'une note explicative détaillée à l'intention du comité-directeur, enfin, de la préparation et la signature des actes sous seing privé et authentiques qui consignent les engagements pris par les parties en présence, à savoir la Mutualité, l'institut de crédit et le cautionné. Pendant toute la durée du cautionnement, la Mutualité s'impose de surveiller de près l'observation des obligations de la partie débitrice.

Pour tous renseignements, les personnes intéressées peuvent contacter la Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants au tél.: 42 39 39-339.

La Mutualité d'assistance aux commerçants

La Mutualité d'assistance aux commerçants offre à ses membres un service de recouvrement des créances. Pour devenir membre de la Mutualité, il suffit d'acquérir une part sociale de 1.000 flux. Différents tarifs d'honoraires sont pratiqués selon le montant de la créance à récupérer. La Mutualité s'occupe de toute la procédure d'exécution pour le recouvrement des créances, se charge de toute la correspondance à échanger et tient constamment son mandant au courant de l'état d'avancement du dossier.

Pour tous renseignements, les personnes intéressées peuvent contacter la Mutualité d'assistance aux commerçants au tél.: 42 39 39-338.

La police PME de l'Office du Ducroire

Dans le cadre de son activité d'assureur-crédit, l'Office du Ducroire offre aux PME les quatre services suivants:

- analyse de solvabilité de la clientèle de l'entreprise assurée et de la situation politique du pays de destination;
- avertissement de l'entreprise assurée en cas de dégradation de la situation de solvabilité du client ou de la situation politique du pays de destination;



- récupération des impayés en cas de retard de payement:
- indemnisation en cas de sinistre.

En vue de promouvoir les exportations des PME luxembourgeoises, l'Office du Ducroire vient de créer une police spécialement adaptée à leurs besoins. Avec un strict minimum de travail administratif, cette police permet de couvrir tant le risque commercial (c.àd. la carence du débiteur incapable d'exécuter ses obligations ou qui s'y soustrait) que les risques politiques (révolution, instabilité de la situation politique du pays de destination, catastrophes naturelles telles qu'un tremblement de terre ou des inondations, etc.).

Pour tous renseignements, les personnes intéressées sont priées de s'adresser à l'Office du Ducroire, tél.: 42 39 39-320

L'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce et de la FEDIL

La connaissance des législations communautaires ainsi que leur transposition dans le droit interne luxembourgeois sont vitales pour les entreprises qui, pour rester compétitives dans le vaste marché que représente l'Union européenne, doivent réagir rapidement aux changements des exigences communautaires imposées par le nouveau marché. Dans un environnement en constante évolution, l'accès rapide à l'information d'actualité représente un atout fondamental. Dans ce sens, l'Euro Info Centre a mis en place un service personnalisé pour les PME qui consiste à fournir la mise à jour des législations communautaires, des transpositions respectives ainsi que tout autre texte émanant des autorités communautaires.

L'Euro Info Centre dispose à cet effet de plusieurs bases de données, dont CELEX, INFO 92 et EUROCAT.

Pour plus de renseignements, les personnes intéressées peuvent contacter l'Euro Info Centre au tél.: 42 39 39-333.

Guichet Unique PME

Dans le cadre du programme européen LEADER II, la Chambre de Commerce a pris l'initiative, ensemble avec la Chambre des Métiers, de mettre à la disposition des entreprises intéressées, par le biais du Guichet Unique PME, un accès direct aux services offerts par les deux Chambres.

Le bureau offre des conseils individualisés dans les domaines économiques et juridiques (création d'entreprises, droit d'établissement, entraves à l'étranger, etc.) de même qu'une assistance dans le domaine technologique (assurance-qualité, déchets, commodo-incommodo, etc.). Au-delà de l'appui apporté aux entreprises déjà actives dans la région, le Guichet Unique PME sert également d'interlocuteur pour toute nouvelle initiative dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie et des transports.

Concrètement, les entreprises de la région Clervaux-Vianden pourront s'adresser les lundi et mardi au bureau du Guichet Unique PME installé à Munshausen, alors que pour la région Rédange-Wiltz une permanence fonctionnera les mercredi et jeudi à Eschdorf. La responsabilité de ces bureaux a été confiée à l'économiste Isabelle Frieden qui agira en tant que conseiller au sein du Guichet Unique PME tout en assurant le lien avec les deux Chambres professionnelles concernées.

Les adresses des bureaux Guichet Unique PME sont les suivantes:

Lundi et mardi:Guichet Unique PME 11, Duarrefstrooss L-9766 Munshausen

Tél.: 92 99 36 Fax: 92 99 85

Mercredi et jeudi:

Guichet Unique PME 31, Grand-rue L-9150 Eschdorf Tél.: 89 95 70 Fax: 89 95 67

ALLES FÜRS BÜRO

Bürobedarf, Büropapiere, EDV-Zubehör

Große Auswahl an INK-Jet und Laser-Toner

REGLER

66663 Merzig, Hausbacher Straße Telefon (0 68 61) 9 20-0 • Telefax (0 68 61) 9 20-9 20 Beratung, Verkauf, Anlieferung und Service in Saar-Lor-Lux-Trier-Westpfalz

Les PME dans leur environnement économique et social

Entrevue avec M. Norbert FRIOB, Vice-Président de la Chambre de Commerce, Président de la Confédération du Commerce



Merkur: Quelles sont les lignes de force qui devraient guider l'action des chefs des PME luxembourgeoises afin d'assurer leur compétitivité?

N. Friob: Bien que s'appliquant à toutes les PME, mes réflexions tiennent cependant plus particulièrement compte des spécificités du commerce.

Les PME doivent opter pour une politique de niches, face à l'expansionnisme des groupes.

La compétence et la qualité du service, tant des patrons que des collaborateurs doivent être constamment améliorées. L'adhésion à des groupements et les contrats de franchise sont à considérer. Il faut être toujours prêt à s'adapter aux mutations rapides et permanentes. Il n'est plus possible de s'endormir longtemps sur ses lauriers sans mettre en danger la pérennité de l'entreprise.

Comme le disait Monsieur Georges Als lors d'une récente conférence au cercle culturel français:

"Dans le nouvel ordre économique mondial, le Farniente et la Dolce Vita n'ont plus cours. Les fourmis laborieuses d'Extrême Orient attendent leur heure".

Merkur: Quels sont, selon vous, les atouts offerts aux PME par la mise en oeuvre du nouveau plan d'action du gouvernement en faveur des classes moyennes?

N. Friob: Le plan d'action PME, récemment présenté par le gouvernement, est le résultat d'un travail intensif de toutes les organisations professionnelles du secteur PME et des responsables du Ministère des Classes Moyennes.

Je me suis personnellement très engagé dans ce programme et suis donc satisfait de son aboutissement prochain. Il reste à franchir le pas le plus important, à savoir sa transposition concrète dans les faits.

Ce plan n'aura cependant aucune valeur, si les PME ne font pas elles-mêmes les efforts nécessaires pour renforcer leur potentiel et accroître leurs atouts dans une bataille concurrentielle qui sera de plus en plus rude. Le plan d'action PME doit constituer un cadre devant favoriser la création, le maintien et l'expansion des entreprises concernées.

Merkur: Quelles sont les conséquences de la réforme de la loi commodo-incommodo sur le secteur des PME?

N. Friob: Si l'esprit de la législation en matière de commodo-incommodo est louable en soi, la manière dont elle est appliquée au Luxembourg joue souvent un rôle d'éteignoir de la flamme qui anime de nombreux créateurs et investisseurs du secteur PME. Les allégements prévus au niveau des PME artisanales sont une approche qui permet d'espérer un retour vers plus de raison et de pragmatisme.

Sur le plan des commerces, il faut cesser de ranger les commerces dans les mêmes catégories que l'industrie. Adoptons l'approche de celui de nos voisins dont le modèle nous convient le mieux et cessons de cumuler les exigences.

Merkur: Quelles mesures, selon vous, faudrait-il mettre en œuvre pour lutter contre le chômage?

N. Friob: Vous touchez là un vaste problème qui dépasse le cadre de cette entrevue. Il est en tout cas certain qu'il n'existe pas de solution miracle à ce problème et il n'est pas inutile de rappeler que les emplois ne se créent pas par décret. Le problème luxembourgeois est de toute façon différent de celui de nos voisins et les membres du comité national pour l'emploi, dont je fais partie, ont pleine conscience de cette situation.

Le problème se résume à une adéquation entre l'offre et les besoins. Je suis personnellement persuadé que les réflexions dans le sens d'une annualisation du temps de travail, de l'assouplissement de la législation sur le travail à temps partiel, peuvent constituer une approche limitant par exemple les heures supplémentaires en favorisant de nouvelles embauches.

Il faudrait par ailleurs, atténuer l'esprit "profiteur" de certains, favorisé par une approche trop généreuse en matière d'indemnités de chômage.

Ce n'est en tout cas pas l'approche répressive de l'Administration de l'emploi qui favorisera la solution du problème. L'Administration de l'emploi doit devenir un allié et une aide pour les PME et non l'inverse. Tous ces éléments ne sont cependant pas déterminants.

12

Le débat sur le chômage fait souvent oublier le plus important. Il faut de bons produits et trouver des marchés. Si tel est le cas, l'embauche sera automatique et toutes les aides faciliteront le processus. A défaut, elles ne seront qu'un emplâtre sur une jambe de bois.

Cette approche ne nous dispense pas de réfléchir à la question fondamentale qui distingue l'emploi de l'activité de façon à permettre à chacun de vivre sa vie professionnelle, sociale et privée.

Merkur: Quelle est l'influence de la concurrence transfrontalière sur le marché des PME luxembourgeoises?

N. Friob:

La concurrence transfrontalière a toujours eu une incidence sur les entreprises, en dépassant de loin celle de tous les autres pays et cela du fait de la proximité des trois frontières, de notre très large ouverture et de notre multilinguisme. Notre pouvoir d'achat élevé, qui doit de toute façon être relativisé, attire de nombreux voisins.

Les PME luxembourgeoises les plus dynamiques ont toujours été freinées par la faible dimension du marché. L'ouverture des frontières et surtout l'accès facile à notre marché, les mettent de plus en plus en concurrence avec des groupes étrangers puissants qui ne lésinent pas sur les moyens pour atteindre leurs objectifs. Comme par ailleurs ces entreprises ont les moyens de leur politique, la lutte devient souvent inégale et posera de nombreux problèmes aux PME qui ne seront plus en mesure de résister.

En outre, l'agressivité commerciale des entreprises installées à nos frontières se superpose à celle que l'on rencontre sur notre propre marché. La réalisation concrète du plan d'action PME est donc urgente si l'on veut éviter un nouvel accroissement des faillites et des fermetures d'entreprises. Il reste de la place au soleil, mais les places seront chères.

Les étapes clés d'une PME et les problèmes potentiels

La vie d'une PME peut être comparée à la vie humaine: les trois étapes principales, la naissance, le développement et la mort sont des étapes par lesquelles chaque entreprise doit obligatoirement passer.

L'entreprise naît un jour parce qu'un homme exprime sa volonté de travailler comme indépendant, de réaliser quelque chose par et pour lui-même. Pendant quelques années, les activités restent limitées au cadre initialement fixé par le fondateur. Les affaires marchent bien, et le propriétaire se rend compte qu'il doit penser à étendre son activité pour rester compétitif sur un marché toujours croissant et dont l'aspect a profondément changé pendant ces dernières années. Il peut réaliser lui-même ce développement ou rechercher des associés qui sont prêts à l'aider. S'il a des enfants désireux de reprendre un jour l'affaire de leur père, le fondateur les laisse souvent participer à

la gestion de l'entreprise et prépare ainsi sa succession. C'est la troisième et dernière étape dans la vie de l'entreprise: si le propriétaire a la chance d'avoir un successeur ou un repreneur, l'entreprise peut survivre et continuer à se développer. Sinon, c'est la mort naturelle qui survient.

Nous avons voulu connaître les problèmes auxquels les PME sont confrontées tout au long de ces étapes. Pour en savoir plus, nous avons rencontré les propriétaires de deux entreprises, chacune à une étape différente de la vie, qui nous ont expliqué leurs doléances et leurs joies à travailler comme indépendant.

La reprise d'une PME: chose facile à réaliser?

Pour illustrer le cas de la reprise d'une entreprise familiale, nous avons rencontré le jeune patron d'une société active dans le domaine des transports. Ses parents souhaitant se retirer des affaires, le nouveau patron nous a expliqué sa situation et nous a donné son avis sur les problèmes qui se sont posés à lui.

Merkur: Avez-vous apporté des modifications ou des améliorations à votre entreprise depuis la reprise?

Le patron: Une société est un organisme en mutation permanente, sinon elle ne peut tenir compte de l'évolution des marchés. Ainsi, nous avons bien entendu apporté des modifications à notre entreprise, mais on doit souligner que ces modifications n'ont pas eu lieu à cause de la reprise puisqu'elles ont été décidées par les deux générations. Il est vrai que le processus des décisions est dominé par la constellation contradictoire mais fructueuse de l'élan de la jeunesse et de la sagesse de l'expérience.

Merkur: Quels ont été les problèmes rencontrés lors de la reprise?

Le patron: La reprise d'une société est une manœuvre qui ne peut être clôturée dans un laps de temps restreint, sinon la palette de possibilités se réduit à un trop petit nombre. Une fois décidé de transférer en tranquillité les responsabilités, le problème majeur consiste dans la problématique de trouver une telle structure qui tient compte des nécessités fiscales et juridiques de l'avenir. Il s'agit de construire des entités pratiquement autonomes qui agissent sur les différents marchés, mais qui participent aussi à l'accomplissement du but commun du groupe.

Merkur: Que pensez-vous du premier point du plan d'action du gouvernement en faveur des classes moyennes qui prévoit d'encourager la création d'entreprises nouvelles et la reprise d'entreprises existantes?

Le patron: A long terme, une économie de marché ne peut fonctionner que si de nouvelles entreprises avec de nouvelles idées pénètrent sur le marché pour forcer les sociétés établies à surveiller les besoins du marché. Or, encourager la création d'entreprises est une indispensabilité pour notre économie.
En ce qui concerne la reprise d'entreprises
existantes, le plan d'action en faveur du
secteur des classes moyennes ne prévoit
que peu de mesures concrètes pour soutenir les sociétés concernées.

La succession dans une PME: une vie après la mort?

La dernière étape dans la vie d'une entreprise est la succession ou la reprise de l'activité commerciale. Pour illustrer ce cas, nous avons rencontré le patron d'un magasin de commerce de détail, employant 6 personnes et réalisant un chiffre d'affaires de 30 millions par an.

Actif dans son secteur depuis 45 ans et propriétaire de son magasin depuis presque 40 ans, cet homme d'affaires est confronté au problème de trouver un repreneur, ses deux fils ne souhaitant pas reprendre l'activité du magasin. Le bail pour le local de commerce s'arrête à la fin de l'année et le patron ne veut plus le prolonger pour des raisons d'âge.

Merkur: Quelles sont les démarches que vous avez faites jusqu'ici pour vendre votre commerce?

Le patron: Mes démarches sont assez limitées jusqu'à maintenant. J'ai attendu la bourse d'affaires organisée par la Chambre de Commerce en espérant d'y trouver un repreneur. Je ferai probablement des annonces dans la presse spécialisée. En fait, mon problème peut être vite résolu: si je ne retrouve pas de repreneur, je ferai une vente sous forme de liquidation.

Merkur: Se retirer des affaires après tant d'années, ça représente quoi pour vous?

Le patron: J'ai fondé ce magasin, j'y ai travaillé pendant presque 40 ans, mais aucun de mes fils ne veut ou ne peut reprendre l'affaire. Il faut dire que beaucoup de choses ont changé depuis lors. Les problèmes administratifs sont devenus tellement complexes qu'on est presque obligé de recourir chaque fois à une assistance juridique pour bien agir. Les procédures pour payer les impôts et la TVA restent très compliquées: un décompte détaillé permettrait d'y voir peutêtre un peu plus clair. L'informatique a parfois ses avantages, mais souvent les procédures sont assez difficiles. Si, dans le temps, je commandais une pièce de rechange, j'ouvrais mon dossier, je lisais le numéro de la pièce et je téléphonais à l'usine pour la commander. Aujourd'hui, il faut savoir manipuler l'ordinateur, retrouver le numéro de la pièce, téléphoner à l'usine, vérifier avec elle si le numéro correspond bien à la pièce souhaitée et ensuite passer la commande.

La qualité du personnel aussi a beaucoup changée: même s'il y a toujours de bons éléments parmi les vendeurs, on remarque cependant qu'il y a de plus en plus de personnes qui ne se rendent pas compte de la responsabilité qu'elles portent face à un client.

Ce qui me chagrine, c'est que le centre-ville a perdu beaucoup de sa valeur et de son attrait. Mon magasin est situé avenue de la Gare, une route qui est tout sauf une artère commerciale. Toute l'activité s'est déplacée vers les centres commerciaux situés aux abords des villes. Et nous remarquons cela tous les jours dans le comportement du client. Auparavant, celui-ci voulait être conseillé et se rendait dans les magasins spécialisés pour y trouver les renseignements qu'il cherchait. Aujourd'hui, la clientèle agit différemment. Elle a adopté le style des supermarchés: on regarde, on tâtonne, on ouvre, on essaie, on achète ou on n'achète pas et on remet l'article dans le rayon. Nos articles de haute qualité ne se prêtent pas à ce traitement ou ils sont facilement abîmés. Le client ne comprend pas toujours cela et pense qu'on ne veut pas lui montrer l'article en question.

Merkur: Quelle est pour vous la concurrence la plus dure?

Le patron: Ce sont les grands magasins, les galeries, les centres commerciaux qui nous rendent la vie difficile. Le marché n'est plus propre: les fabricants essaient de vendre par tous les moyens et abandonnent de plus en plus la diffusion exclusive de leurs produits par les magasins spécialisés. On vend dans les supermarchés, dans les stations d'essence les mêmes articles que j'ai pu vendre en exclusivité pendant des années. Mais il y a surtout, pour mon secteur, la concurrence des magasins établis dans les régions limitrophes. Vous partez à Trèves, à Thionville ou à Arlon, vous vous promenez et en passant devant l'un des nombreux étalages dressés devant les magasins, vous achetez tel ou tel article offert à un prix défi. Il est clair que vous ne l'achèterez plus en rentrant à Luxembourg, dans votre magasin de détail. lci, on m'interdit de vendre de la même façon, en montant des stands devant la porte de mon magasin.

Merkur: Regrettez-vous d'avoir choisi votre métier?

Le patron: A l'époque où j'ai ouvert mon magasin, un employé ou un vendeur ne gagnait presque rien. On faisait tout le travail pour le patron. Je me suis dit: si tu fais déjà tout le boulot, tu peux le faire pour ton compte, et je me suis installé comme indépendant. Je n'ai jamais regretté mon choix.

Merkur: Que conseilleriez-vous à un jeune qui veut s'établir comme indépendant?

Le patron: Je lui dirais de se consacrer cœur et âme à son affaire et de se spécialiser dans un domaine très précis. L'époque où on ratissait le plus largement possible est passée; aujourd'hui il faut cibler un créneau particulier et se spécialiser. Mais il ne faut pas avoir peur du travail et il faut savoir faire et réaliser quelque chose. Même en s'associant à deux ou à trois, il y a toujours de l'argent à faire. Je ne peux qu'encourager les jeunes qui s'engagent dans cette voie.

Union monétaire et nouvelles stratégies pour les banques et entreprises

(Exposé de Monsieur Bertrand de MAIGRET, délégué général de l'Association pour l'Union monétaire de l'Europe, tenu le 1^{er} décembre 1995 à la conférence monétaire de l'AUME)

(Ce texte est la transcription d'un discours libre)



En écoutant les orateurs qui m'ont précédé, j'ai pensé qu'il fallait peut-être tenter de répondre à trois questions.

Première question qui a été rarement abordée jusqu'à présent: nous vivons dans un environnement incertain, faut-il dans les incertitudes qui nous entourent engager des investissements aussi lourds que ceux qu'a évoqués Monsieur Thiel pour adapter les banques ou les entreprises? Et quand faut-il le faire?

Deuxième question: puisque le nouvel environnement financier va se modifier profondément, comment peut-on l'affronter?

Troisième question: peut-on tirer un avantage commercial de cette mutation et gagner des parts de marché?

Les réponses, que je tenterais de donner, sont pour l'essentiel inspirées des groupes de travail de notre association.

La préparation des entreprises et des banques

Certes, le **coût** est important pour les **banques** encore que, selon les interlocuteurs auxquels on

s'adresse, ce coût varie dans un rapport de 1 à 50 à taille similaire. Et je n'en suis pas surpris, car ayant observé l'an dernier comment s'est produite la mutation monétaire au Brésil, le passage du Cruzeiro au Réal, qui s'est traduit par la division par 2750 de tous les prix, je me suis aperçu que certaines banques avaient dépensé considérablement moins que d'autres, parce qu'elles s'étaient préparées avant. Et ce n'est donc pas étonnant que des banques telle que la Kredietbank à Bruxelles exposent que la mutation ne pourrait lui coûter que 10 millions d'écus alors que d'autres affichent un chiffre de l'ordre de 100 ou 300 millions d'écus.

Concernant les **entreprises**, les dépenses seront très sensiblement moindres, parce que la fonction la plus touchée est finalement la **fonction informatique**. Lorsqu'on rentre dans le détail des dépenses, on s'aperçoit que l'adaptation des programmes absorbera à elle seule la quintessence des dépenses.

L'enquête faite par la Fédération Bancaire Européenne, tentant à chiffrer ces coûts, a montré en effet qu'à peu près la moitié serait due à l'informatique. Si on rentre dans le détail, on voit que pour une banque de la taille de la Société Générale Française, qui a quelque quarante mille programmes à modifier et qui pense que, si elle devait le faire en catastrophe, elle devrait consacrer 5 à 6 hommes/jour pour modifier chacun de ces quarante mille programmes.

Mais, si on commence aujourd'hui à mettre des convertisseurs ou à adapter la mécanique informatique au fur et à mesure que l'on saisit les programmes pour les mettre à jour dans le cour normal des activités, on peut épargner une quantité importante de cette somme.

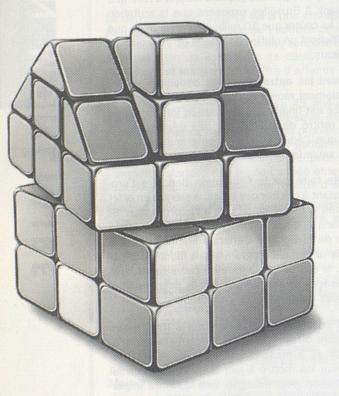
Incertitudes sur le coût certes, **incertitudes politiques.** Nous avons un traité ratifié, nous nous interrogeons encore pour savoir s'il est appliqué parce que certaines franges de l'opinion publique réagissent négativement. C'est le cas de l'Allemagne que l'on sent tentée par un débat de caractère populiste sur la protection du DM contre les transitions que l'on voudrait imposer à un peuple qui n'y est pas préparé.

Incertitudes parce que la convergence n'est pas encore acquise et dans le cas particulier du pays d'où je viens, la France, nous avons un problème singulier pour maîtriser nos dépenses publiques. Je pense que fondamentalement ce problème sera réglé. Les grèves qui nous empêchent pour le moment de circuler facilement dureront peut-être encore quelques jours, quelques semaines, mais je suis, en ce qui me concerne, optimiste et je pense que vers la fin de l'année, l'ensemble de ce problème devrait être réglé. Je crois que notre peuple est fondamentalement déterminé à moderniser son environnement, il n'est pas déterminé à assumer individuellement le coût qui en résulte pour chacun des citoyens et c'est là un débat qui est assez tendu pour le moment.

Enfin, je crois que concernant le Luxembourg, qui montre l'exemple en matière de convergence, l'incertitude relative aux pays qui seront membres de l'Union

BHW DISPO 2000

Das Rücklagenkonto. Jetzt und in Zukunft.



Fachgerecht renovieren ... günstig finanzieren.

- * Ob Werterhaltung oder Sanierung.
- * Ob Innenausbau oder Dach- und Fassadengestaltung.
- * Ob sofort notwendig oder in der Zukunft geplant.

Rechnen Sie mit uns.



BHW • 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg Telefon 44 88 44-1 • Telefax 44 88 44-34



SPUERKEESS



Confédération Générale de la Fonction Publique



LA LUXEMBOURGEOISE

Die SPUERKEESS, die CGFP und die Berufsagenten der LA LUXEMBOURGEOISE sind die BHW-Bausparpartner im Großherzogtum Luxemburg

	n bitte ausfüllen und einsenden an: B. p. 556, L-2015 Luxembourg		
Ja, ich	möchte Informationen über den "BHW DISPO 2000" als mein persönliches Rücklagenkonto		
	die "Sofortfinanzierung" eines BHW DISPO 2000		
	die "Steuervorteile durch Bausparen" mit BHW DISPO 2000		
	den "BHW-Geschenkbausparvertrag" im DISPO 2000		
	Ja, ich möchte sofort einen Termin für eine Beratung über den Bausparvertrag "BHW DISPO 2000"		
Name:	Vorname:		
Straße/	Nr.:		
PLZ/O	rt:		
Geburt	sdatum: Telefonnummer:		
Beschä	ftigt bei:		

Economique et Monétaire est déjà dissipée, concernant la France et l'Allemagne, je vois mal que l'Union Monétaire se fasse sans ces deux pays réunis et donc la probabilité semble bien être que l'on commence avec le Benelux, l'Allemagne et la France plus quelqu'un de nos autres partenaires, mais après tout c'est l'expérience que nous avions vécue avec le mécanisme de change du Système Monétaire Européen, il n'y a donc pas là de novation.

Ils restent d'autres incertitudes qui sont liées au **Gouvernement.** Parfois, nous nous interrogeons sur les raisons pour lesquelles quatre ans après avoir signé le traité, les progrès ne sont pas plus significatifs dans la détermination de l'environnement auquel nous devons nous préparer.

Si nous connaissions déjà aujourd'hui le format ou le poids des pièces de monnaie, nous pourrions adapter les quelque 6 millions de distributeurs automatiques qu'il y a en Europe. Si nous connaissions le nom de la monnaie, ce serait effectivement plus facile, si nous connaissions les règles de la politique monétaire future, cela faciliterait nos évolutions stratégiques. Hier, notre Association tenait une réunion de travail à Francfort et j'ai été heureux d'entendre que l'ensemble de ces définitions sera apporté dans le courant de l'année 1996 et, tout à l'heure, vous nous avez rassurés sur un certain nombre de points dont je vous remercie parce que c'est bien à la fin de 1996

que le cadre doit être posé et qu'une banque centrale européenne doit être livrée clefs en main aux institutions politiques européennes pour le cas où, à cette date, elles souhaitent organiser le passage à la Monnaie Unique, ce qui paraît maintenant exclu pour le 1er janvier 1997, mais beaucoup plus certain pour le 1er janvier 1999.

Il est donc essentiel que ce sommet de Madrid établisse par des décisions concrètes un environnement beaucoup plus certain que celui que nous connaissons aujourd'hui pour que nous puissions nous y adosser et commencer la préparation de nos entreprises. Ce sont des investissements lourds qui entraînent une modification de la culture de notre personnel. Il faut aussi considérer que la crédibilité des marchés dans cette phase intermédiaire se gagnera avec la clarté des décisions qui seront prises par les chefs d'Etats et de Gouvernement.

Comment affronter ce nouvel environnement financier beaucoup plus concurrentiel que celui que nous connaissons actuellement?

Beaucoup a été dit avec une grande clairvoyance par les deux derniers orateurs sur ce sujet. Je pense



en effet que les banques seront confrontées à un environnement très différent de celui qu'elles connaissent aujourd'hui. D'abord, il est clair que l'Ecu permettra une croissance du marché et le développement d'innovations. La Monnaie unique comportera en retour de nombreux avantages pour le monde banquier et financier, sans même parler des effets macroéconomiques qui bénéficieront à tous. Monsieur Thiel a bien voulu le souligner dans sa conclusion, l'Ecu constituera un pôle d'attraction pour l'extérieur. La nouvelle devise sera, à de nombreux égards, une monnaie plus importante que le DM, le FF ou le LUF. Entreprises, épargnants et investisseurs marqueront donc sans doute leur préférence pour la nouvelle devise et tout le monde sera en concurrence: les banques dans un marché devenu beaucoup plus transparent, les gouvernements et les entreprises dans un environnement où les notations moduleront les primes de risque à payer sur les appels à l'épargne et les investisseurs dans un monde où les règles de préférence nationale, les règles de congruence, auront disparu.

Le rôle accru que l'Ecu jouera dans le commerce international, dans les transactions financières, élargira donc le marché et les opportunités d'intervention pour les banques européennes. Des produits qui aujourd'hui n'ont pas de marché en raison de liquidités insuffisantes connaîtront un développement important. Schématiquement, l'addition de marchés financiers de taille moyenne produira un grand marché beaucoup

FELTEN—STEIN

14, RUE DES JONCS
Z.I. RONNEBOESCH
L-1818 HOWALD
TEL 40 23 53
FAX 40 23 39

plus développé et plus actif à l'instar des marchés des capitaux américains.

Une deuxième considération est que les bénéfices ne sont pas très répartis. Je crois que, schématiquement, il faut faire une distinction entre trois types d'établissements financiers. D'abord, entre les établissements capables d'offrir un service global à leurs clients et les autres, la Monnaie unique va simplifier la vie des entreprises, celles-ci auront moins besoin de couverture, de disposer d'encaisses en devises, elles amélioreront la centralisation de leur trésorerie au niveau européen, elles exerceront une pression à la baisse des prix des transferts à l'intérieur de l'Europe, car les citoyens comme les entreprises ne supporteront plus d'avoir des différences de traitement selon que l'argent est transporté à l'intérieur d'un pays ou en passant à travers les frontières. Et puis, nous n'aurons plus besoin, comme entrepreneurs, si l'Espagne ou l'Italie entrent dans l'Union économique et monétaire, de banques espagnoles ou italiennes pour y gérer nos financements.

Les administrations des finances des différents pays exercent encore souvent des formes d'intervention protectrices; celles-ci auront de moins en moins cours et on verra disparaître cette espèce de patchwork réglementaire qui représente pour le moment l'un des points significatifs de l'organisation ou l'inorganisation de l'Europe.

Aussi, il importera pour chacun d'avoir renforcé ses positions, d'avoir acquis une taille critique sur les segments de marché qui sont occupés pour tirer bénéfice du pouvoir d'attraction qui caractérisera l'Ecu.

À l'opposé, il semble que les banques trop spécialisées ou trop petites risquent d'apparaître vulnérables, sauf si elles ont su maintenir un excellent rapport qualité/prix pour fidéliser leur clientèle.

On pourrait donc assister à une restructuration accentuée du secteur bancaire, certains établissements fusionnant, d'autres disparaissant.

Troisième distinction, cette fois entre les banques des pays participant à l'Union économique et monétaire et les autres.

Il est probable que les banques des pays non-participants souffriront d'un handicap en l'absence d'une base de financement domestique en écu, dès lors que leurs entreprises clientes, exportatrices sur le territoire européen, demanderont aussi à bénéficier d'un service en écu, les banques des pays non participant à l'Union monétaire devront soit investir dans le système bi-devise complexe et coûteux, soit elles prendront du retard par rapport à leurs banques concurrentes.

Ainsi, la monnaie unique européenne peut-elle constituer un formidable accélérateur de la concurrence bancaire, en accentuant le fossé entre les établissements et en précipitant les évolutions.

Chaque banque devra donc sur le plan stratégique réexaminer son approche de l'avenir, ses méthodes, évaluer les métiers qu'elle considère pouvoir exercer et les clients qu'elle souhaite conserver.

Le modèle traditionnel de la banque universelle sera probablement fortement remis en cause.

J'ajouterais que les banques seront tentées de concentrer géographiquement leurs activités et des places comme Luxembourg, Londres, Francfort ou Paris en tireront certainement avantage, car elles souhaiteront bénéficier sur ces places des synergies locales liées à la présence de services sophistiqués complémentaires à leurs propres activités.

De nouveaux besoins, de nouveaux comportements pourraient apparaître

À moyen terme, on doit s'interroger sur l'apparition d'un consommateur bancaire européen, dans la mesure où le rapprochement entre les économies s'accentuera.

De nouveaux besoins feront jour et la demande d'un service élargi à l'échelle européenne sera forte, y compris pour les particuliers.

La Monnaie unique imposera aux banques de repenser leur vision du marché et, notamment, la frontière entre la banque domestique et la banque internationale, puisque l'espace de l'Union économique et monétaire viendra désormais s'intercaler entre la domestique et l'internationale. Il est probable que la disparition du risque de change abaissera une des barrières à l'entrée implicite qui persistent entre chaque système bancaire domestique.

On peut penser que, dans un premier temps, pour les services aux entreprises ou aux particuliers, il n'y aura sans doute pas d'unification parfaite du marché. Les habitudes de paiements, le rôle du crédit fournisseur par exemple, dont on parlait tout à l'heure, les systèmes de paiement, les normes techniques, la fiscalité resteront différents pendant une période qui facilitera l'adaptation.

On peut toutefois imaginer une mise en concurrence rapide des systèmes bancaires de proximité, chacun s'efforçant d'exporter les avantages comparatifs de son propre dispositif. Prenez l'épargne, mais aussi certaines formes de crédits par exemple. À cet égard, le développement des services à distance peut donner une dimension très concrète à cette mise en concurrence, les banques pouvant faire l'économie de la constitution d'un réseau d'agences.

Je crois aussi que la transparence des frontières suscitera le développement du commerce transfrontalier et des petites et moyennes entreprises et par là même le développement de services tels que l'assurance-crédit ou le factoring. Et puis, il est probable que des produits nouveaux apparaîtront. Ainsi, me disaiton ce matin que Mondex et Microsoft viennent de mettre au point récemment des nouveaux systèmes de transferts propres et bon nombre. D'autres applications analogues verront certainement le jour, ne fûtce que parce que ces organismes sont parfois moins réglementés que le système bancaire.

Et rapidement, les grandes banques devront offrir dans plusieurs pays les services adéquats à leur clientèle domestique. Il importera donc de nouer à la longue des stratégies de partenariat, compte tenu de l'impossibilité d'adopter partout la même posture que notre marché national. Ainsi, par exemple, l'alliance de la BNP avec la Dresdner Bank a commencé à se concrétiser par la mise en place d'une interconnexion de leurs systèmes informatiques dans le domaine de la banque de proximité et il semble bien que ce soit une réponse adéquate à ce défi majeur.

Dernière considération de caractère stratégique.

Les banques devront être prêtes à temps, c.-à-d. bien avant l'an 2002 et la présentation, par M. Brimeyer, du passage à la Monnaie unique de l'ARBED, va tout à fait dans le sens de ce que nous entendons de la part des entreprises adhérantes à notre Association.

En fait, lorsqu'on interroge les entreprises, beaucoup ne savent pas comment elles vont passer à la Monnaie unique. Certaines disent qu'elles y passeront quand leur concurrent y passera. C'est l'instinct grégaire qui se manifeste. D'autres, quand leurs banquiers seront prêts. C'est un point qui a été soulevé par M. Brimeyer. Et d'autres enfin, environ un tiers d'entre elles, dès l'entrée en phase trois et c'est bien, semble-t-il, l'orientation qu'a retenue l'ARBED. Les entreprises attendent un certain nombre d'avantages de la Monnaie unique et ne voient pas pourquoi elles attendraient pour les saisir et donc elles demanderont très certainement des services en écus dès le début de la phase trois. En tout cas, c'est au-delà de ce que nous a exposé tout à l'heure le directeur de l'ARBED, ce que nous ont dit les responsables financiers de Siemens, qui ont déjà fixé au 1er octobre 1999 la date à laquelle ils opéreraient un basculement analogue à celui qui nous a été montré tout à l'heure au tableau. C'est ce que semblent prévoir des entreprises comme Philips, Solvay, Pirelli.

Il est probable que l'effet d'entraînement qui en résultera au niveau de la sous-traitance et au niveau du reste de la profession se retranscrira immédiatement en demande au niveau des établissements financiers et bancaires. En fait, dès que les banques et entreprises auront la certitude de l'environnement dans lequel elles évolueront, elles accéléreront sans aucun doute leurs préparations. Et je peux vous dire que certaines banques sont déjà au point de réaliser les films destinés à la formation de leur personnel. Je connais au moins deux banques en France qui produiront dans la semaine qui va suivre le sommet de Madrid, si celuici est positif, des films destinés à leur personnel de façon à faire pénétrer la culture de la Monnaie Unique parmi leurs salariés et elles préparent déjà une deuxième batterie de films pour leur propre clientèle d'entreprises.

Je vais sur ce point vous dire que de tous les sondages auxquels nous avons procédé auprès des entreprises, ressort le rôle essentiel du banquier pour les préparer dans leur mutation. Les trois quarts des entreprises interrogées disent que c'est vers le banquier qu'elles se tourneront le moment venu et comme elles savent que leur adaptation ne prendra qu'un an, un an et demi, alors que les banques auront probablement besoin de deux à quatre ans, elles savent que les banques partiront avant elles et puis comme c'est leur métier de prêter de l'argent, donc de les conseiller, il y aura une demande tout à fait importante qui justifie la formation en amont du personnel et cela aussi constitue une préparation stratégique importante.

Si vous voulez prendre un point de référence pour valider ce que je viens de dire, souvenez-vous que lorsque la décimalisation à pris place en Grande-Bretagne, il y a à peu près vingt ans, les banques ont organisé pas moins de 18.500 réunions de proximité pour informer leur clientèle. 18.500 réunions, c'est une tâche considérable qui nécessite donc la duplication de l'art pédagogique à des niveaux relativement modestes des organigrammes bancaires.

Mais alors, si l'effort doit être aussi important pour adapter l'informatique ainsi que les structures pour former la clientèle, peut-on en tirer un certain nombre d'avantages?

Un certain nombre de banques et d'entreprises, en y réfléchissant, se sont aperçues qu'elles avaient à gagner à être prêtes avant les autres, d'abord bien sûr pour des raisons compétitives, et je ne reviendrais pas, en ce qui concerne les banques, sur l'intérêt de pouvoir démontrer à sa clientèle à l'avance que l'on est prêt, que l'on est moderne alors que d'autres traînent encore les pieds pour fournir les services en écus dont l'ARBED aura besoin, semble-t-il, dès les débuts de 1999.

Mais au-delà de cette recherche de l'image de compétitivité se pose un problème d'éducation de la clientèle. L'homme de la rue est fondamentalement inquiet du changement qui va s'opérer, soit parce qu'il a peur d'avoir une monnaie moins bonne ou bien parce qu'il ne sait pas ce qui va advenir de sa retraite, de ses actifs, de son épargne ou bien encore de la division par la contre-valeur de la valeur écu par la monnaie nationale. Cette anxiété s'exprime par un mot relativement simple: je vais me faire avoir. Et comme dans la population vous avez 15 à 20% d'illettrés ou des gens qui ne lisent jamais un journal, il va donc falloir les y préparer.

Si on ne les y prépare pas, on peut s'attendre à deux types de réactions: au niveau des guichets des banques mais aussi au niveau du commerce et de la grande distribution. La première réaction est de penser que l'on se fait avoir parce que les arrondis vont

dans le mauvais sens ou parce que les commissions n'ont plus la visibilité qu'elles avaient auparavant dans la monnaie nationale, d'où un phénomène de rétractation par rapport à la grande surface en particulier. C'est un point que Michel Edouard LECLERC, qui contrôle 12% de la grande distribution en France m'a exposé, il y a quelques jours, et c'est une des raisons pour lesquelles les centres Leclerc, comme beaucoup d'autres, préparent déjà un communiqué sur le thème de la monnaie.

La deuxième considération qui est également commune aux banques, à la grande distribution et aux services publics, service d'électricité, service des eaux, service du téléphone, c'est d'éviter l'engorgement des caisses et l'engorgement du contentieux le moment venu parce que la clientèle aurait été mal préparée. Et donc on a deux attitudes possibles, celle qui est de s'asseoir et de laisser faire les pouvoirs publics, participer à des tables rondes, mais attendre que cela se passe, et l'autre qui est celle de faire du consommateur un allié de façon à gagner des parts de marché. C'est l'attitude qu'un certain nombre de banques mais aussi d'entreprises ont choisie parce qu'elles estimaient que c'était plus porteur, parce qu'après tout, voulant le succès de l'Union économique et monétaire, elles souhaitent contribuer auprès des pouvoirs publics à ce qu'elle se fasse dans les meilleurs termes.



Rapport annuel 1995 de l'Institut monétaire européen

Publié en avril 1996, le rapport annuel 1995 de l'Institut monétaire européen analyse de près la situation économique, monétaire et financière dans l'Union européenne. Nous reproduisons ici un résumé et une vue d'ensemble de l'Institut sur la situation économique et financière à l'extérieur de l'UE, sur les politiques monétaires des pays membres et sur les défis de la convergence.

1. La situation économique et financière à l'extérieur de l'Union européenne

Au cours des premiers mois de 1995, dans le contexte d'un environnement économique globalement favorable, l'expansion dans l'Union européenne apparaissait bien engagée, synchronisée et d'assise large. Au second semestre de 1995, toutefois, elle s'est sensiblement ralentie dans beaucoup de pays membres. Cette modération du rythme de l'activité peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment aux effets à retardement du niveau élevé des taux à long terme en 1994, à des circonstances propres à certains pays, tels que les effets des accords salariaux en Allemagne, ainsi qu'au fléchissement des taux d'expansion économique en Amérique du Nord. Dans certains pays de l'Union, les remous sur les changes du début de l'année semblent avoir pesé sur le moral des entreprises.

En 1995, beaucoup de pays membres sont parvenus à des taux d'inflation équivalant à la stabilité des prix ou s'en approchant. Dans ces pays, des prix à l'importation en faible hausse, voire en baisse, ainsi que des progressions limitées des coûts unitaires nominaux de main-d'oeuvre ont contribué à la maîtrise des tensions inflationnistes. Dans d'autres Etats membres, les tendances se sont avérées plus hétérogènes. Certains ont réussi à réduire une inflation qui évoluait au départ à un rythme assez élevé, alors que, dans plusieurs cas, elle a culminé à la fin du premier semestre pour généralement se ralentir ensuite.

Bien que les prévisions de croissance aient été révisées récemment en baisse, la grande majorité des observateurs sont d'avis qu'il n'y a pas à craindre une dégradation générale de la conjoncture et ils prévoient une reprise, tirée principalement par la demande intérieure, dans le courant de 1996. La plupart des facteurs considérés comme ayant provoqué le ralentissement de la croissance n'ont probablement eu qu'une incidence temporaire. Dans l'Union européenne, les tensions sur les changes sont retombées à la fin de 1995 et les fortes variations qu'avaient accusées les taux de change ont été en grande partie effacées. Dans tous les pays membres, les taux d'intérêt à long terme étaient, à la fin de l'an dernier, bien inférieurs à leur niveau un an auparavant. En outre, rien ne montre que l'investissement soit freiné par le niveau d'endettement des entreprises, dont la rentabilité reste généralement satisfaisante. Enfin, les échanges mondiaux devraient encore progresser de manière soutenue en 1996.

2. Les politiques monétaires des pays membres

Dans le courant de 1995, la politique monétaire a été assouplie en Belgique, au Luxembourg, au Danemark, en Allemagne, en France, en Irlande, aux Pays-Bas, en Autriche, ainsi qu'en Grèce et au Portugal. Dans ces pays membres, les taux d'intérêt officiels ont globalement évolué de concert, dans le sens de la baisse. En Allemagne, le cadre dans lequel est menée la politique monétaire a permis de retrouver un faible rythme d'inflation après le choc de l'unification dans les premières années 90. En

outre, aux yeux des pays se fixant pour objectif la stabilité du taux de change dans le MCE, les parités centrales existantes se sont avérées, avec le temps, un objectif utile à la coordination des politiques monétaires dans le sens de la réalisation et du maintien de la stabilité des prix.

Dans les autres pays de l'Union, à savoir l'Espagne, l'Italie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni, un durcissement monétaire s'est avéré nécessaire dans les premiers mois de 1995, afin d'écarter les risques d'inflation. Vers la fin de l'année, il est apparu que les tensions inflationnistes s'étaient relâchées, de sorte que l'Espagne, la Finlande et le Royaume-Uni ont eu la possibilité de s'engager prudemment sur la voie de la détente monétaire, dans le contexte de leur stratégie visant un objectif d'inflation; cela laisse penser que l'orientation prise antérieurement était judicieuse.

Globalement, les politiques monétaires axées sur l'objectif prioritaire de stabilité des prix ont contribué à un recul général de l'inflation. Il est clair que les pays membres ont fait des progrès importants depuis 1990. On peut considérer qu'il s'agit là d'un préalable essentiel à une croissance satisfaisante et durable, et d'une contribution à la convergence en matière de stabilité des prix dans le cadre du critère de Maastricht.

3. Les défis de la convergence

Si les progrès réalisés dans le moyen terme sur la voie de la stabilité des prix sont encourageants, tout comme le rapprochement des taux d'intérêt à long terme (encore qu'il soit moins prononcé), la nécessité d'une plus grande convergence se fait clairement sentir, comme l'ont montré les accès de tension sur les changes. Pour l'Union, le principal défi réside dans l'assainissement budgétaire. Les finances publiques sont le point faible du processus de convergence. En 1995, dans la grande majorité des pays membres, le déficit du secteur public a largement excédé 3 %, valeur de référence énoncée dans le traité de Maastricht. Parallèlement, dans la plupart de ces pays, le déficit structurel reste élevé et il en va de même de la part du secteur public dans l'économie. Le ratio de la dette publique dans l'Union prise globalement a encore augmenté, pour atteindre plus de 70 % du PIB en 1995, dépassant donc nettement la valeur de référence de 60 %.

Tous les pays membres sont conscients que des finances publiques saines sont indispensables pour prévenir l'instabilité financière. En premier lieu, un dosage déséquilibré de la politique économique nuirait à la crédibilité de politiques monétaires recherchant la stabilité des prix. En second lieu, un défaut de convergence risquerait de susciter une hausse des taux d'intérêt à long terme, freinant la réduction des déficits publics et de la dette, ainsi que l'ensemble du processus de convergence. Finalement, la stabilité du taux de change serait elle-même menacée. A l'inverse, une politique de redressement budgétaire n'aura pas nécessairement, même à court terme, d'effets restrictifs sur l'activité, si elle est mise en oeuvre de manière à rendre crédible un retour véritablement durable à une situation saine. En fait, si l'on veut que les bénéfices de l'assainissement budgétaire se concrétisent rapidement, mieux vaut opter pour une action immédiate et décisive.

Les difficultés économiques actuelles ne sont pas une raison pour différer l'adoption des mesures de redressement qui s'imposent. Celles-ci, en effet, restent indispensables en elles-mêmes pour alléger la charge des intérêts de la dette publique, faire face aux difficultés qu'entraînera à long terme le vieillissement des populations et assurer une évolution satisfaisante de l'économie. De plus, c'est seulement avec l'application de mesures de ce genre que la situation des finances publiques pourra tirer profit de la reprise annoncée de la croissance et répondre ainsi strictement aux critères de convergence, sur la base des chiffres de 1997. L'année 1996 sera d'une importance capitale pour ouvrir la voie à l'Union monétaire.

Commerçants et Crédit Européen ...



Associons nos dynamiques:

votre punch, vos projets et votre ambition, notre savoir-faire et notre souci de servir au mieux vos intérêts.

Nous vous aiderons à optimaliser votre gestion: crédit de caisse, crédit d'investissement, crédit d'équipement et aides étatiques, leasing et conseil en placements.

N'hésitez pas à contacter un conseiller de notre Département Entreprises ou un chargé de relation d'une de nos agences.



CREDIT

Département Entreprises: 52, route d'Esch L-2965 Luxembourg Téléphone 44 99 15 01 Téléfax 44 58 60

Agences: Luxembourg (6x), Strassen, Esch/alzette (2x), Bettembourg, Dudelange, Differdange, Pétange, Rodange, Mersch, Ettelbruck, Diekirch, Wiltz, Junglinster, Echternach, Wasserbillig.



Séminaire: Gestion des déchets, une nécessité pour l'entreprise

Dans le cadre du cycle de séminaires "Les jeudis verts", la Chambre de Commerce a organisé, le 28 mars 1996, en collaboration avec la Chambre de Commerce de Meurthe-et-Moselle et la Chambre de Commerce du Luxembourg Belge, un deuxième séminaire portant sur la gestion des déchets. Le but de cette rencontre consistait à fournir aux hommes d'affaires des informations, des conseils et des exemples concrets pour assurer une meilleure prévention, gestion et élimination des déchets au sein de l'entreprise.

M. VISSERS, gestionnaire de projets auprès de la société Eureco s.à r.l., a présenté les intérêts et enjeux d'une gestion optimale des déchets. "Donner une deuxième vie aux déchets plastiques" était le thème de l'exposé tenu par Mme FUERI, directeur général de la société Recyplast S.A.. Dans le contexte du recyclage, Mme LAURENT de la société Luxglassrecycling a expliqué les avantages présentés par la valorisation du verre. Finalement, M. WERNER, directeur des Relations Publiques de la société DuPont de Nemours S.A., a évoqué les expériences vécues par son entreprise dans le cadre de la gestion des déchets.

Les deux prochains séminaires (20 juin 96 et octobre 96) aborderont les technologies propres et l'audit environnemental.

Le Danemark: un pays propre



L'Ambassade du Danemark a le plaisir d'informer les entreprises luxembourgeoises qu'elle met à leur disposition quatre vidéos (VHS/PAL) qui montrent le modèle danois de traitement de déchets. Les vidéos sont disponibles en anglais et en allemand, la durée totale des quatre vidéos est d'environ une heure. Le cas échéant, l'Ambassade invite les entreprises intéressées (groupes de 4 à 6 personnes au maximum) à regarder les vidéos dans les bureaux de la chancellerie.

Par ailleurs, l'Ambassade a le plaisir d'informer les entreprises luxembourgeoises que l'exposition sur la technologie de l'environnement en général, "Dan Miljo'96", aura lieu les 7, 8 et 9 mai prochain au Centre d'Exposition à Herning au Danemark.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'Ambassade du Danemark, M. Bjorlie Flindt, tél.: 22 21 22, fax: 22 21 24.



SACRED HEART UNIVERSITY AT LUXEMBOURG

The Academic-Accredited MBA Program at the Centre Universitaire de Luxembourg

To be competitive in today's global marketplace, companies need professionals with leading-edge business and managerial skills. Employability is about performance, teamwork and working in flattened organizational structures where multicultural communication reigns

Since 1990, Sacred Heart University is the <u>only</u> university to provide an <u>academic-accredited MBA program</u> in the Luxembourg area. The MBA program courses taught in Luxembourg are the exact same courses taught on the Fairfield, Connecticut campus in the United States. And they are most often taught by the same US full-time professors. The Luxembourg campus is simply an extension of the Fairfield campus in the United States. And the Luxembourg student is simply a US matriculated student *taking courses* in Luxembourg.

All courses are taught by academically-qualified professionals, be they full-time professors from Fairfield or adjunct professors from the Luxembourg area. They all meet in particular the high-quality standards of the New England Association of Schools and Colleges (NEASC) and the American Assembly of Collegiate Schools of Business (AACSB). All professors bring to their teaching the experiences of distinguished professional careers in consulting, business, finance and industry.

What is great about the Sacred Heart University MBA program is its *flexibility*: you don't need to be enrolled in a full MBA program to take an advanced-level graduate course <u>BUT</u> you will earn academic credits that can be used against a graduate diploma at Sacred Heart University or any other academically accredited university in Europe or the United States. And, *by taking 3 to 4 courses in a specialized area*, you can earn international <u>MBA Graduate Professional Certificates</u>, like the <u>Financial Management Graduate Professional Certificate</u>, the <u>Human Resource Management Graduate Professional Certificate</u> or the <u>Industrial Marketing Graduate Professional Certificate</u>.

Interested yourself in the MBA program or a MBA Graduate Professional Certificate? Or interested as a human resource manager concerned with the quality of your company's professionals and executives? Please call Dr. Gilbert E. McNeill, the director of European Programs, at (352) 42-39-39-390 or fax (352) 43-83-26. *Qualified professionals can join the MBA program at any time of the year.*

Crédits aux PME

Règlement concernant l'octroi par la Caisse de Pension des Employés Privés de prêts hypothécaires à des petites et moyennes entreprises et à des travailleurs intellectuels indépendants

1. Objet du règlement:

La Caisse de Pension des Employés Privés (CPEP) est autorisée à accorder des prêts hypothécaires au profit des petites et moyennes entreprises pour:

- l'achat, la construction et la transformation d'immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg destinés à des fins artisanales, commerciales ou industrielles
- l'achat de machines ou d'équipements d'exploitation.

Les projets entrant en ligne de compte doivent atteindre des investissements de **1.000.000.-LUF** sans excéder une valeur de **50.000.000.-LUF**.

2. Cercle des bénéficiaires:

Les prêts visés sont réservés à des employeurs occupant du personnel affilié à la Sécurité Sociale depuis au moins **3 ans.**

La condition de durée n'est pas imposée s'il s'agit du financement d'entreprises nouvelles comportant la création certaine d'emplois ou s'il s'agit de personnes commençant à exercer une profession libérale.

3. Montant des prêts:

La quotité à concurrence de laquelle la CPEP peut prêter est au maximum de **80** % **de la valeur retenue** par elle pour l'/les immeuble(s) à financer ou les investissements à réaliser.

4. Durée du prêt:

La durée des prêts sera de **20 ans au maximum.** Elle ne pourra pas être inférieure à 3 ans.

5. Taux d'intérêts

Dans sa réunion du 29 février 1996, le comitédirecteur de la Caisse de Pension des Employés Privés a décidé d'abaisser, à partir du **1**^{er} **janvier 1996**, les taux débiteurs des prêts hypothécaires accordés pour l'accès au logement de **4,75**% à **4,25**%, le taux sera majoré de 0,25% à partir de la 12e année d'amortissement du prêt.

Lors de la même réunion, le taux débiteur des prêts hypothécaires aux PME a été ramené de **6**% à **5,75**% à partir du 1er janvier 1996.

La CPEP se réserve le droit d'élever l'intérêt à un taux supérieur à celui prévu ci-dessus.

6. Commission

La CPEP perçoit sur le montant du prêt alloué une commission unique fixée à 0,5 % qui est débitée avec date-valeur le jour de la signature de l'acte de prêt.

7. Remboursement normal

Le remboursement se fait par des **termes trimes- triels constants** comprenant l'amortissement et les intérêts. Les échéances sont fixées au 31 mars, 30 septembre et 31 décembre de chaque année.

8. Garanties:

Les prêts sont à garantir par une **hypothèque** qui, en principe, n'est admise qu'en **premier rang.** L'hypothèque peut être remplacée par une garantie équivalente.

Un prêt sur deuxième hypothèque peut être envisagé exceptionnellement si l'immeuble gagé constitue un objet de valeur certaine, facile à réaliser et s'il n'est pas grevé à concurrence d'un taux supérieur à celui prévu à l'article 3 du chef des première et deuxième hypothèques considérées globalement.

9. Demandes et pièces justificatives

La demande doit être rédigée sur une formule spéciale à fournir par la CPEP et indiquant toutes les pièces justificatives à ajouter à la demande.

Soldes d'été



Il est porté à la connaissance des intéressés que, par arrêté ministériel du 16 avril 1996, les dates d'ouverture et de clôture des prochaines périodes de vente en solde sont fixées comme suit:

soldes d'été 1996

début: samedi, le 29 juin 1996 clôture: samedi, le 13 juillet 1996

Conformément à l'article 5 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale telle qu'elle a été modifiée par la loi du 14 mai 1992, la publicité relative à la période des soldes ne peut débuter qu'à partir du jour ouvrable précédant les dates ainsi déterminées, à savoir le vendredi, 28 juin 1996.

Une amende de dix mille à deux millions de francs est prévue par la loi à l'encontre de ceux qui annonceraient ou procéderaient à une vente en utilisant le terme "soldes" soit isolément, soit avec d'autres mots, ainsi que toute autre dénomination suggérant une vente en soldes en dehors des cas ou conditions prévus par la loi.

Leasing

Le financement qui allie performance et flexibilité



Financez vos investissements à 100% tout en gardant intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations.

Profitez d'un taux fixe performant, d'une flexibilité totale et des nombreux avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Si vous êtes chef d'entreprise, artisan, commerçant ou si exercez une profession libérale, contactez-nous!



CREDITLEASE Société Anonyme

Société de leasing et de location

Filiale du Crédit Européen S.A.

50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 48 / 49 / 50, Téléfax 45 81 03

Ventes sous forme de liquidations

Les ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes Moyennes sur base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale. Situation au 15/04/96.

BEBEBULLE S.à r.l.

128, route de Thionville L-2610 Luxembourg c6022/96 15/04/1996 - 14/07/1996 Déménagement

BIFF CONFORT S.à r.l.

L-4936 Bascharage/Biff c5036/95 23/09/1995 - 22/09/1996 Cessation complète de l'activité commericale

BOUDOIR ROSE S.à r.l.

26-28, rue de Luxembourg L-6450 Echternach c6000/96 15/03/1996 - 14/03/1997 Cessation totale

BOUTIQUE REVELATION S.à r.l.

41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg c4075/95 02/05/1995 - 01/05/1996 Cessation totale

BOUTIQUE WITCH S.à r.l.

4, rue Chimay L-1333 Luxembourg c6008/96 22/02/1996 - 21/05/1996 Déménagement.: 29, avenue de la Gare, L-1611 Luxbg.

CAISSE RURALE RAIFFEISEN HOBSCHEID-STEINFORT-KOERICH

16, Grand'rue L-8372 Hobscheid c5016/95 01/08/1995 - 31/07/1996 Cessation totale

CHAUSSURES 2000 S.à r.l.

49, Grand'rue L-8501 Redange-sur-Attert c5096/96 01/05/1996 - 31/07/1996 Transformation immobilière

CHAUSSURES SCHOMER S.A.

18-20, avenue de la Gare L-4131 Esch-sur-Alzette c5095/96 17/02/1996 - 16/02/1997 Cessation totale

COLISEE PRET A PORTER RENE KIEFFER S.àr.I.

14, avenue de la Gare L-4131 Esch-sur-Alzette c6018/96 16/03/1996 - 15/03/1997 Cessation totale

DASBOURG Paul

13, Grand'rue L-777 Bissen c5017/95 31/07/1995 - 30/07/1996 Cessation totale

DESPELER Mireille

26, rue Massen L-9907 Troisvierges c5072/95 13/11/1995 - 12/11/1996 Cessation totale

DILLENSCHNEIDER Gisèle

9, rue Michel Rodange L-4660 Differdange c4083/95 06/05/1995 - 05/05/1996 Cessation totale

FOURRURES JENNY S.à r.l.

8, rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg c4044/95 02/05/1995 - 01/05/1996 Cessation totale

GRILLI Giovanni

111-113, rue de l'Alzette L-4011 Esch-sur-Alzette c5056/95 18/10/1995 - 17/10/1996 Cessation totale

HEINTZ-OFFENBACH Elise

20, rue du X Septembre L-4320 Esch/Alzette C4080/95 02/05/1995 - 01/05/1996 Cessation totale

HELITRONIC S.à r.l.

45, rue G.D. Charlotte L-7520 Mersch c6020/96 25/03/1996 - 24/06/1996 Déménagement: 30, rue Hurkes, L-7591 Beringen

HEUSKIN Pierre

51, rue G.D. Charlotte L-7520 Mersch c6015/96 01/03/1996 - 28/02/1997 Cessation totale

HOFFMANN Rodolphe

61, avenue de la Liberté L-4601 Differdange c5001/95 01/10/1995 - 30/09/1996 Cessation totale

HOLTZ Eugénie épouse Diederich

23, rue Joseph Wester L-4349 Esch/Alzette c5079/95 01/12/1995 - 30/11/1996 Cessation totale

HOME DESIGN Secs

13, rue Guillaume L-9046 Ettelbruck c5066/95 22/11/1995 - 21/11/1996 Cessation totale

JOLIE MARIEE S.à r.l.

48, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg c4094/95 19/05/1995 - 18/05/1996 Cessation totale

KRIEBS Mathias

45, Grand'rue L-9530 Wiltz c4099/95 31/05/1995 - 30/05/1996 Cessation totale

KRIER Cathérine

13, rue de l'Eglise L-6186 Gonderange c5057/95 18/11/1995 - 17/11/1996 Cessation totale

LA MAISON DU SON S.à r.l.

40, avenue de la Gare L-4130 Esch/Alzette c6011/96 01/03/1996 - 28/02/1997 Cessation totale

LANNERS Jean

56, avenue de la Liberté L-1940 Luxembourg c6009/96 01/03/1996 - 28/02/1997 Cessation totale

LAUER-GARCIA SOTO Juliana

22, rue Nothomb L-2232 Luxembourg c5070/95 02/11/1995 - 01/11/1996 Cessation totale

LEVANTE S.à r.l.

10, route de Thionville L-2610 Luxembourg c5008/95 15/07/1995 - 14/07/1996 Cessation totale

LEVY JAN PHILIPPE S.e.c.s

60, Grand'rue L-9050 Ettelbruck c4060/95 22/04/1995 - 21/04/1996 Cessation totale

MAES Caroline

53, rue Collart L-3220 Bettembourg c4079/95 28/04/1995 - 27/04/1996 Cessation totale

MAISON BRAUN SOEURS

Société familiale

184, avenue de la Gare L-4531 Obercorn c4062/95 01/07/1995 - 30/06/1996 Cessation totale

MAISON CERF S.à r.l.

5, rue Barblé L-1210 Luxembourg c4073/95 01/07/1995 - 30/06/1996 Cessation totale

MAISON DE LAINE EWEN S.à r.l.

23, rue St. Sébastien L-3752 Rumelange c508795 01/10/1995 - 30/09/1996 Cessation totale

MAISON HILGES S.à r.l.

37B, rue des Romains L-8041 Strassen C4081/95 03/05/1995 - 02/05/1996 Cessation totale

MARELLI Edouard & Cie s.e.c.s

39, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg c5018/95 14/09/1995 - 13/09/1996 Cessation totale

MARIE ODILE S.à r.l.

21A, centre Aldringen L-1118 Luxembourg c5020/95 27/07/1995 - 26/07/1996 Cessation totale

MEHRABKHANI Abbas

14, rue de la Libération L-4210 Esch/Alzette c5024/95 10/09/1995 - 09/09/1996 Cessation totale

MEHRABKHANI Abbas

21, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg c5024/95 10/09/1995 - 09/09/1996 Cessation totale

MONTAZAM SADIGHI Kokab

Centre Rosenstiel 4-6, rue Phil.II, L-2340 Luxembourg c4064/95 04/05/1995 - 03/05/1996 Cessation totale

MOSSONG Yvonne

8, rue principale L-8530 Ell c4068/95 22/04/1995 - 21/04/1996 Cessation totale

MULLER Jules

5, rue des Ecoles L-3461 Dudelange c5060/95 28/10/1995 - 27/10/1996 Cessation totale

MULTIMEDIALAND S.à r.l.

29, rue Laach L-7681 Waldbillig c5021/95 12/08/1995 - 11/08/1996 Cessation totale

NOUVEAUX MEUBLES ARCADES S.à r.l.

141, route de Trèves L-6940 Niederanven c5080/95 01/12/1995 - 30/11/1996 Cessation totale

S

0

NOUVELLE HECRO II S.à r.l.

33, rue Michel Rodange L-4660 Differdange c5052/95 02/12/1995 - 01/12/1996 Cessation totale

ORIENT EXCLUSIVITE S.à r.l.

Centre Commercial BRICO-BOIS
Niederanven
c5050/95
21/10/1995 - 20/10/1996
Cessation totale

PARK MUSIC S.à r.l.

13, avenue Monterey L-2163 Luxembourg c6028/96 06/04/1996 - 05/04/1997 Cessation totale

PARK MUSIC S.à r.l.

2, rue Philippe II L-2340 Luxembourg c6028/96 06/04/1996 - 05/04/1997 Cessation totale

RASQUIN Marie

5-7, rue de la Fontaine L-9521 Wiltz c4042/95 01/08/1995 - 31/07/1996 Cessation totale

RECKEN Elvire

1, rue de la Gare L-9707 Clervaux c4098/95 31/05/1995 - 30/05/1996 Cessation totale

SAND Charles

13, rue Louvigny L-1946 Luxembourg C4072/95 21/04/1995 - 20/04/1996 Cessation totale

SCHMITZ-HERMES Fernand

32-34, rue des Tondeurs L-9570 Wiltz C5009/95 15/07/1995 - 14/07/1996 Cessation totale

SCHOLTES Marie-Louise

20, avenue de la Gare L-4131 Esch/Alzette c5006/95 15/07/1995 - 14/07/1996 Cessation totale

SCHROELL André

9, rue du Fossé L-1536 Luxembourg c5025/95 15/09/1995 - 14/09/1996 Cessation totale

SCHWACHTGEN Nicole

6-8, avenue de la Liberté L-4601 Differdange C4078/95 04/05/1995 - 03/05/1996 Cessation totale

SERRA Gérard Michel

209, rue des Romains L-8040 Bertrange c5091/95 15/02/1996 - 14/05/1996 Transformation immobilière

SONNTAG Renée

49, boulevard G.D. Charlotte L-1331 Luxembourg C5031/95 20/09/1995 - 19/09/1996 Cessation totale

SPORTIV MODE MASCULINE S.à r.l.

22, Grand'rue L-1660 Luxembourg c5099/96 17/02/1996 - 16/02/1997 Cessation totale

TIFFANY S.à r.l.

39, Grand'rue L-1661 Luxembourg c6001/96 09/03/1996 - 08/06/1996 Déménagement: 74, Grand'rue, L-1660 Luxembourg

VIVANE Bruna

86, route de Luxembourg L-4940 Bascharage c5034/95 02/01/1996 - 01/01/1997 Cessation totale

WIETOR Monique

6, boulevard de Verdun L-2670 Luxembourg c6029/96 06/04/1996 - 05/04/1997 Cessation totale

YAGHMA Reza

107, rue de Luxembourg L-4940 Bascharage c5013/95 05/08/1995 - 04/08/1996 Cessation totale

ZITA MODES S.à r.l.

90, Grand'rue L-9051 Ettelbruck c6018/96 16/03/1996 - 15/03/1997 Cessation totale





4m³, charge utile 740 kg.

Plus de volume, oui. Un camion, non. La solution?

Le nouveau Citroën Jumpy. Avec son volume de

4 m³, ses 740 kg de charge utile conducteur non

compris, une hauteur intérieure de 1,4 m et une

largeur entre les passages de roues de 1,22 m, il se taille une belle place parmi les véhicules utilitaires.

Le Citroën Jumpy est également conçu comme une berline. Il en possède l'élégance, le confort et le niveau d'équipement.

Prix: 519.520 F

Vous n'imaginez pas tout ce que Citroën peut faire pour vous.

CITROËN JUMPY

Etoile Garage L-2557 Luxembourg - 40.22.66

Etoile Garage L-4026 Esch-sur-Alzette - 55.01.55

Etoile Garage L-2663 Senningerberg - 34.01.67 **Garage Clerbaut** L-5481 Wormeldange - 76.82.65

Garage Kappweiler et Kramp L-7531 Mersch - 32.96.46

Garage Lahyr L-5750 Frisange - 66.10.06 Garage Neugebauer L-8422 Steinfort - 39.00.29

Garage Weidig L-3515 Dudelange -51.91.90

Garage des 3 Frontières L-4702 Petange - 65.10.10

Visite du Premier Ministre de la Biélorussie



Grand succès pour la

9° bourse d'affaires

En tant qu'acteurs de la vie économique, les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région Sar-Lor-Lux ont organisé récemment, dans les locaux de la Chambre de Commerce du Luxembourg, la neuvième édition de la bourse d'affaires "Entreprendre".

Destinée à resserrer les liens entre les entreprises transfrontalières, cette bourse avait aussi comme objet de faciliter la rencontre entre partenaires potentiels. Elle s'adressait surtout aux petites et moyennes entreprises à la recherche d'un associé, d'un successeur, d'une coopération ou d'une représentation. "Entreprendre '96" était aussi le lieu de rencontre pour ceux qui souhaitaient trouver des moyens pour exploiter une licence, ou qui étaient à la recherche d'apports de capital afin de réaliser leurs projets.

Pour établir le contact entre les annonceurs et les personnes intéressées, les annonces étaient communiquées à la criée. Dans ce système de bourse souple et simple, une attention particulière était portée à la discrétion et au principe de non-ingérence de tiers dans les affaires traitées. Pendant la bourse même, plus de 60 contacts ont pu être établis.

Parmi les thèmes des offres et demandes, on peut citer la cession et la reprise d'entreprises, les capitaux et participations, les commercialisations, les projets et savoir-faire, les brevets de licence ainsi que la sous-traitance.

Comme dans les années passées, les collaborateurs de la Chambre de Commerce se tenaient à la disposition des participants pour leur fournir l'aide et les explications nécessaires.

L'édition 1996 de la bourse a renoué au succès des années passées. Le tableau suivant montre en détail le nombre d'affaires offertes et demandées.

Affaires proposées	Offres	Demandes
Capital, participation financière	15	5
Entreprise à céder	38	11
Brevets, licences	4	5
Représentation	12	16
Coopération, partenariat	17	38
Total:	86	75



Lors de son récent passage à Luxembourg, le 25 mars 1996, le Premier Ministre de la Biélorussie, Monsieur Mikhail Chygir, accompagné par une importante délégation politique et économique, a rendu visite à la Chambre de Commerce. Le Directeur, Monsieur Paul Hippert, l'a accueilli et a fait un bref exposé sur l'économie luxembourgeoise.

Après avoir présenté la Biélorussie et ses différents secteurs de production, le Premier Ministre a exprimé son souhait de se voir intensifier les relations économiques bilatérales. Les représentants des entreprises luxembourgeoises ont eu ensuite la possibilité de discuter avec les membres de la délégation biélorusse.

Visite à Luxembourg d'une délégation d'hommes d'affaires polonais



Le mercredi 27 mars 1996, la Chambre de Commerce a eu le plaisir d'inviter les entreprises luxembourgeoises à une réunion avec une délégation d'hommes d'affaires polonais.

A cette occasion, les entreprises luxembourgeoises ont rencontré 26 entreprises polonaises actives dans les domaines de la sidérurgie, de la construction, de la mécanique, des matières plastiques, d'installations sanitaires et de biens d'équipement.

Visite d'une délégation de l'Université Aix-Marseille III



En date du 15 mars 1996, la Direction de la Chambre de Commerce a eu l'honneur d'accueillir une délégation de l'Université Aix-Marseille III, à savoir M. Christian Louit, Président de l'Université Aix-Marseille III, M. Jean-Michel Le Berre, Doyen de la Faculté de Droit et M. Claude Roman, Doyen de la Faculté des Sciences de la même université. M. René Klopp, Administrateur du Département de Droit et des Sciences Économiques a représenté le Centre Universitaire de Luxembourg.

A cette occasion, une présentation de l'économie luxembourgeoise a été faite. Les visiteurs ont pu se familiariser avec une économie de petit espace bien diversifiée.

Une visite auprès de la CLT avait précédé la rencontre à la Chambre de Commerce.

Mission en Espagne du 10 au 13 juin 1996

La Chambre de Commerce a l'avantage de porter à votre connaissance qu'une mission de promotion économique luxembourgeoise sera organisée en Espagne, à Madrid et Barcelone, du 10 au 13 juin 1996.

Cette mission sera présidée par son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier et conduite par Monsieur Georges Wohlfahrt, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à MIIe Romaine Hirschler, tél.: 42 39 39-305.

National Restaurant Association Show

La Chambre de Commerce informe ses membres que la "National Restaurant Association Show" se tiendra du 18 au 22 mai 1996 à Chicago. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, les personnes intéressées peuvent contacter MIIe Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314.

Directives d'import et d'export avec le Nigeria

L'ambassade du Nigeria à Bruxelles a mis à la disposition des membres de la Chambre de Commerce les directives concernant les importations au Nigeria ainsi que les exportations du Nigeria pour l'année 1996.

Les personnes qui désirent obtenir ces directives sont priées de s'adresser à MIIe Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314.

Programme PHARE Roumanie:

Transfert de technologies et gestion de la qualité

La Chambre de Commerce a l'honneur de porter à la connaissance de ses membres que la Commission européenne, dans le cadre du programme PHARE, a élaboré un projet relatif au transfert de technologies et à la gestion de la qualité en Roumanie.

En cas d'intérêt de votre part de recevoir plus d'informations sur ce projet, veuillez vous adresser à Mlle Edith Stein, tél.: 42 39 39-316.

Tentatives d'escroquerie de sociétés du Nigeria

La Chambre de Commerce reçoit périodiquement de la part d'entreprises luxembourgeoises des courriers traitant de tentatives d'escroquerie de sociétés du Nigeria.

Elle rappelle à ses ressortissants d'aborder des propositions d'affaires en provenance de ce pays avec la plus grande prudence et surtout d'éviter de réagir à ces propositions dont le caractère suspect est évident: propositions de transferts de sommes d'argent importantes en provenance du Nigeria sur des comptes luxembourgeois.

Foire:

"EPM Vietnam -Ho Chi Minh-City"

18-22 novembre 1996

En cas d'intérêt suffisant de la part des firmes belges, l'OBCE organisera un stand collectif à la foire "EPM 96" (Engineering-Production-Machinery).

Les produits et/ou services à exposer sont les suivants:

- mechanical engineering, components accessories;
- plant construction, energy and environmental technology;
- electrical engineering and electronics;
- chemicals, plastics and rubber processing;
- transport and traffic technology;
- surface treatment equipment and machinery;
- subcontracted components;
- tools including measuring and testing equipment, welding and cutting equipment;
- factory workshop and laboratory equipment;
- services.

De plus, l'accent sera mis sur les secteurs suivants:

- technologie agricole;
- équipement pour la pêche en mer;
- technologie pour l'industrie alimentaire;
- techniques d'emballage.

Au Vietnam, 35% du PNB provient de l'agriculture qui emploie 73% de la population. Le secteur de la pêche est également un secteur important.

La plupart des produits d'exportation proviennent de ces deux secteurs qui atteindront, vers la fin du siècle, 2 milliards de US\$.

Comme la plupart des entreprises dans ces secteurs sont situées dans le Sud, le choix de Ho Chi Minh-City comme lieu pour cette exposition est évident.

Le prix de participation s'élève à FB $13.000/m^2$, pour un stand équipé.

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes de jugements + faillites
- + a) listes mensuelles des protêts
- b) listes mensuelles des ordonnances de référéprovision

Abonnements: Agence AVUS

Fax $46\ 65\ 50 = 24\ heures$

Tél. 22 68 22 = matin si possible

Pour des renseignements complémentaires, veuillez contacter Monsieur Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39-313.

Propositions d'affaires

Société de transport luxembourgeoise cherche partenaire(s) (société de transport) en vue de créer une société qui assure le transport de marchandises 24 heures sur 24.

En cas d'intérêt, veuillez contacter Monsieur Edouard Vollmar, tél. 42 39 39-313.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises des **listes de propositions d'affaires** pour consultation.

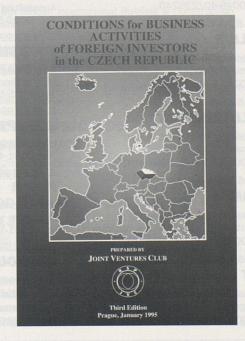
En cas d'intérêt, veuillez contacter Madame Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

La Chambre de Commerce tient également à la disposition des entreprises luxembourgeoises des projets émis par la **Banque Mondiale** pour consultation.

En cas d'intérêt, veuillez contacter Mlle Edith Stein, tél.: 42 39 39-316.

Publication

La Chambre de Commerce informe ses membres qu'un livre intitulé "Conditions for Business Activities of Foreign Investors in the Czech Republic" est à la disposition de ses membres pour consultation. Pour de plus amples informations veuillez, vous adresser à MIle Carine Hardt, tél. 42 39 39-314.



Messen und Ausstellungen Juni 1996

1.- 2.6.1996 - BUDAPEST (H)

BEAUTY HUNGARY

Internationale Fachmesse für Kosmetik Tel.: 0036-1/2680945

4.- 6.6.1996 - MAILAND (I)

ESMA

Internationale Fachmesse für Strickwaren und Bekleidung Tel.: 0039-2/66103555

4.- 7.6.1996 - BRÜSSEL (B)

INSTRURAMA

Fachausstellung Industrielle Mess- und Regeltechnik, Ausrüstung für Wissenschaftliche und Medizinische Laboratorien

Tel.: 0032-2/7713912

4.- 7.6.1996 - PARIS (F)

INTERTRONIC

Internationale Fachausstellung Elektronikfertigung und Werkstoffe Tel.: 0049-211/901910

4.- 7.6.1996 - STOCKHOLM (S)

SPCI

Internationale Fachmesse für Lieferanten der Papier-, Karton-, Spanplatten-, Faserplatten- und Veredelungsindustrie Tel.: 0046-8/7838000

4.- 7.6.1996 - BRATISLAVA (SK)

COFAX

Internationale Ausstellung für Telekommunikations- und Computertechnik Tel.: 0042-7/5313568

4.- 7.6.1996 - PRAG (CZ)

HOSPITALITY

Internationale Hotel- und Gastronomiemesse Tel.: 0049-40/235240

5.- 7.6.1996 - PARIS (F)

ONLINE

Ausstellung für Online-Systeme und Kommunikation

Tel.: 0033-1/44398500

5.- 7.6.1996 - PARIS (F)

SOLUTIONS EDI

Ausstellung für Elektronischen Datenaustausch

Tel.: 0033-1/44398500

5.- 8.6.1996 - PADUA (I)

Internationale Fachmesse für Fördertechnik, Lagerhaltung, Vertrieb Tel.: 0039-49/840111

6.- 9.6.1996 - MAILAND (I)

Internationale Ausstellung für Aufzugstechnik

Tel.: 0039-2/49977842

6.- 9.6.1996 - PARMA (I)

COMPONENTI

Ausstellung für hydraulische, pneumatische, mechanische, elektromechanische, Elektro- und Elektronik-Bauteile

Tel.: 0039-51/523183

6.- 9.6.1996 - PARMA (I)

FONDERIA

Ausstellung für Gießerei, Metallurgie, Schweißtechnik, Schmieden und Wärmebehandlung

Tel.: 0039-51/523183

6.- 9.6.1996 - PARMA (I)

MET

Ausstellung für eisen- und nichteisenhaltige Metalle und Legierungen Tel.: 0039-51/523183

6.- 9.6.1996 - PARMA (I)

MISURA & CONTROLLO

Ausstellung für Mess- und Regeltechnik

Tel.: 0039-51/523183

6.- 9.6.1996 - PARMA (I)

P.O.M.P.E.

Ausstellung für Pumpen, Ventile und

Tel.: 0039-51/523183

6.- 9.6.1996 - PARMA (I)

Ausstellung für Rohrleitungssysteme und Rohstoffe

Tel.: 0039-51/523183

6.- 9.6.1996 - PARMA (I) TECNO INDUSTRIA

Ausstellung für Betriebsorganisation, Management und Sicherheit Tel.: 0039-51/523183

6.- 9.6.1996 - PARMA (I)

TRATTAMENTI & FINITURE

Ausstellung für Oberflächentechnik Tel.: 0039-51/523183

6.- 9.6.1996 - PARMA (I)

UTENSIL

Ausstellung für Werkzeug und Mechanikerausrüstung Tel.: 0039-51/523183

6.- 9.6.1996 - MAASTRICHT (NL)

EUROPEAN DESIGNER

Internationale Design-Ausstellung Tel.: 0031-43/838383

6.-11.6.1996 - LYON (F)

FESPA

Internationale Fachmesse für Siebdruck

Tel.: 0031-10/4135145

7.-10.6.1996 - MAILAND (I)

CHIBIDUE

Internationale Fachmesse für Geschenkartikel, Parfümerieprodukte, Modeschmuck und Raucherbedarf Tel.: 0039-2/485501

7.-10.6.1996 - BREMEN (D)

FISCH INTERNATIONAL & SEAFOOD EUROPE

Internationale Fachmesse für Fischverarbeitung und Fischvermarktung mit Europäischer Ausstellung für Meeresfrüchte Tel.: 0049-421/3630521

7.-12.6.1996 - PRAG (CZ)

Internationale Fachausstellung für Konsumgüter

Tel.: 0049-961/481480

8.-13.6.1996 - VICENZA (I)

VICENZAORO

Internationale Ausstellung für Goldschmuck und Silberwaren

Tel.: 0039-444/969111

10.-14.6.1996 - BIRMINGHAM (GB)

ELECTROTECH

Internationale Ausstellung für Elektrotechnik und Elektronik Tel.: 0044-1483/222888

11.-13.6.1996 - PARIS (F)

WWW

Internationale Ausstellung und Kongress der Parfum- und Kosmetikbranche

Tel.: 0033-1/40532200

11.-14.6.1996 - MADRID (E)

SICUR

Internationale Fachmesse für Sicherheit, Objekt- und Personenschutz Tel.: 0034-1/7225000

11.-14.6.1996 - NÜRNBERG (D)

INTERFAB

Internationale Fachmesse für Arzt, Krankenhaus und Pflegeeinrichtungen Tel.: 0049-911/86060

11.-14.6.1996 - STUTTGART (D)

Internationale Fachmesse für Computer in Planung, Konstruktion und Fertigung mit Anwenderkongress Tel.: 0049-711/25890

11.-15.6.1996 - DÜSSELDORF (D)

METAV

Internationale Messe für Fertigungstechnik und Automatisierung Tel.: 0049-69/75608154

12.-14.6.1996 - MAILAND (I)

BORITEC

Internationale Ausstellung für Kooperation, Entwicklung und Investment

Tel.: 0039-2/49971

12.-14.6.1996 - HANNOVER (D)

Internationale

Gleisbaumaschinen- und Geräteausstellung des **VDEI**

Tel.: 0049-69/236171 13.-15.6.1996 - ESSEN (D)

ITKM

Internationale Telefonkarten-Messe

Tel.: 0049-201/72440 13.-15.6.1996 - LEIPZIG (D)

KUNTEC

Internationale Fachmesse für Kunststofftechnik

Tel.: 0049-341/6780 13.-16.6.1996 - ESSEN (D)

FM

Internationale Franchise-Messe Tel.: 0049-211/901910

18.-20.6.1996 - PARIS (F)

EURODEUR

Fachausstellung für Technologien zur Reduzierung der Geruchs- und CO2-Emission in der Industrie Tel.: 0033-99163533

18.-20.6.1996 - KARLSRUHE (D)

INET

Kongress und Ausstellung für Industrielle Netzwerk-Technik Tel.: 0049-5033/7057

18.-20.6.1996 - KÖLN (D)

VOICE GERMANY

Ausstellung und Konferenz für Automatische Identifizierung und Computer-Telefon-Integration Tel.: 0041-1244/378888

18.-21.6.1996 - PARIS (F)

MOLD'EXPO

Internationale Ausstellung von Technologien für den Kunststoffguß und Industrielle Prototypen Tel.: 0033-74734233

18.-21.6.1996 - BERLIN (D)

DMW-DIGITAL MEDIA WORLD

Internationale Fachmesse für digitale Information, Kommunikation und Interaktion

Tel.: 0049-30/30380

18.-21.6.1996 - FRANKFURT/MAIN (D)

OPTATEC

Internationale Fachmesse für Optik und Optoelektronik - Anwendung und Technologie

Tel.: 0049-7025/92060

19.-21.6.1996 - MAASTRICHT (NL)

GRAFLEX

Internationale Fachausstellung für Greveur, Flexografen und Stempelhersteller

Tel.: 0031-10/4345315

22.-24.6.1996 - FRANKFURT/MAIN (D)

INTER-WEIN

Internationales Wein- & Sekt-Festival

Tel.: 0049-69/75750

23.-25.6.1996 - PARIS (F) SISEL SPORT

Internationale Fachmesse für Sport

und Freizeit Tel.: 0033-1/40764500 24.-28.6.1996 - PRAG (CZ)

ECO PRAHA

Internationale Ausstellung für Umwelttechnik und Ökologie Tel.: 0042-2/3110291

25.-29.6.1996 - NÜRNBERG (D)

FAMETA

Internationale Fachmesse für Metallbearbeitung

Tel.: 0049-7025/92060

28.-30.6.1996 - FLORENZ (I)

PITTI BIMBO

Kindermodenmesse Tel.: 0039-55/3693401

29.6.- 1.7.1996 - PARIS (F)

MODE ENFANTINE

Internationaler Kindermodensalon Tel.: 0033-1/47565000

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung (Mme Viviane Hoor, Tel.: 42 39 39-315). Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Organisator vor Ihrer Abfahrt

bestätigen lassen.

L'Ambassade d'Afrique du Sud à Bruxelles nous communique les salons suivants pour 1996 et 1997 en Afrique du Sud:

COMMUNICATIONS AFRICA '96 9-13 JUL

The African International Electronic Communications and Information Technology Exhibition and Conference.

BROADCAST AFRICA '96 9-13 JUL

The African International Sound, Film and Video Exhibition and Conference.

NETWORK AFRICA '96 9-13 JUL

The African International Networking Exhibition and Conference

SATELLITE AFRICA '96 9-13 JUL

The African International Satellite Technology & Services Exhibition and Conference

MOBILE AND CELLULAR AFRICA '96 9-13 JUL

The African International Mobile and Cellular Communications Technology Exhibition and Conference

INTERBUILD AFRICA '96 20-25 AUG

The 15th African International Building & Construction Exhibition.

ELECTRA MINING AFRICA '96 30 SEPT-4 OCT

The 12th International African Mining, Electrical Engineering & Industrial Exhibition.

ELECTRA AFRICA '96 30 SEPT-4 OCT

The 12th International African Electrical Engineering

FOOD AND HOTEL AFRICA '96 10-13 NOV

The 4th International Food & Hotel Exhibition.

For more information contact: Specialised Exhibitions (Pty) Limited PO Box 2900, Johannesburg, 2000, South Africa, tel.: 00 27 11 835-1565, fax: 00 27 11 496-1161.

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Ministère des Finances

- 1) Projet de règlement grand-ducal du portant exécution de l'article 123, alinéa 7 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu telle qu'elle a été modifiée.
- Projet de règlement grand-ducal du portant exécution de l'article 123, alinéa 8 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu telle qu'elle a été modifiée (1873).

Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de loi modifiant certaines dispositions en matière d'assurance accident en vue notamment d'introduire une assurance volontaire en matière d'assurance accident agricole et forestière, de transférer les salariés agricoles et forestiers à la section industrielle et d'adapter les modalités du calcul du revenu servant de base au calcul des rentes accidents. (1874)

Ministère de la Santé

Projet de règlement ministériel portant abrogation et remplacement des annexes du règlement grandducal du 10 novembre 1994 fixant les teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans les denrées alimentaires. (1875)

Ministère de l'Economie

Projet de loi portant approbation

- de l'Acte final de la Conférence des Etats Contractants en vue de la révision de l'article 63 de la Convention sur le brevet de 1973
- de l'Acte portant révision de l'article 63 de la Convention sur la délivrance de brevets européens (Convention sur le brevet européen) du 5 octobre 1973

signés à Munich, le 17 décembre 1991

et de la Résolution relative à l'information mutuelle. (1876)

Projet de loi relatif à la Sécurité Générale des Produits. (1877)

Important arrêt de la Cour de Justice des Communautés européennes concernant les cotisations au titre des timbres-fidélité et des timbresintempéries en Belgique

Le 28 mars 1996, la Cour de Justice des Communautés européennes à Luxembourg a rendu un important arrêt concernant l'application du système belge des timbres-fidélité et des timbres-intempéries à des entreprises étrangères effectuant des travaux temporaires en Belgique. Dans cette affaire, suite au refus d'une entreprise luxembourgeoise de s'acquitter des cotisations précitées en Belgique, le tribunal correctionnel d'Arlon avait posé une question préjudicielle à la Cour sur l'interprétation des articles 59 et 60 du Traité CE concernant les restrictions à la libre prestation de services transfrontaliers.

Par cette question, le tribunal correctionnel demandait si ces articles faisaient obstacle à ce qu'un Etat membre, en l'occurrence la Belgique, oblige une entreprise, établie dans un autre Etat membre et exécutant temporairement des travaux dans le premier Etat, à verser des cotisations patronales au titre de "timbres-fidélité" et de "timbres-intempéries" du chef des travailleurs affectés à ces travaux, alors que l'entreprise en question est déjà redevable de cotisations patronales comparables, du chef des mêmes travailleurs et pour les mêmes périodes d'activité, dans l'Etat où elle est établie.

Dans son arrêt du 28 mars 1996, la Cour de Justice décide que les articles 59 et 60 du Traité CE s'opposent à ce qu'un Etat membre oblige une entreprise, dans un tel cas, à payer ces cotisations patronales une deuxième fois. Cet arrêt met dès lors la Belgique dans l'obligation de modifier ses règles relatives au système des timbres-fidélité et des timbres-intempéries, en ce sens que les cotisations y afférentes ne pourront plus être réclamées auprès d'entreprises étrangères travaillant temporairement en Belgique et ayant déjà dû s'acquitter de cotisations comparables dans leurs pays d'origine. (CJCE, aff. C - 272/94)

Les personnes intéressées sont priées de contacter le Service juridique, tél.: 42 39 39-360.

La Chambre de Commerce est à votre service:

- Consultations juridiques gratuites
- · Documentation économique
- Renseignements commerciaux
- Formation professionnelle
- Informations sur le commerce extérieur
- · Assistance technique aux petites et moyennes entreprises

Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.



Conférence-débat sur le

LIVRE VERT SUR L'INNOVATION

le mardi, 14 mai 1996

en collaboration avec la Commission Européenne, DG XIII

Préparer l'avenir – Promouvoir l'innovation

On reconnaît à l'Europe des compétences scientifiques et technologiques comparables, sinon supérieures, à celles de ses principaux partenaires, alors qu'elle réussit moins bien que ces derniers à traduire ce potentiel en performances industrielles et en avantages comparatifs commerciaux.

Consciente de ce paradoxe, la Commission européenne s'est penchée sur cette problématique pour publier en décembre 1995 dans son "Livre Vert sur l'Innovation" des pistes d'action qu'elle soumet au débat dans les Etats membres.

Un important travail de réflexion y est fait qu'il faudra maintenant analyser à la lumière des expériences vécues sur le terrain.

C'est donc de l'opinion des entreprises luxembourgeoises, de leur expérience que nous avons besoin pour discuter, sur la base des pistes tracées par le Livre Vert, des atouts et des points faibles de la recherche et de l'innovation au niveau national et européen pour en dégager les conclusions pour l'avenir. Dans le but de donner aux entreprises luxembourgeoises l'occasion de participer activement au débat sur l'orientation future de l'innovation, le Gouvernement luxembourgeois et la Commission européenne les invitent à la conférence-débat sur le Livre Vert sur l'Innovation que LUXINNOVATION, Agence de l'Innovation au Luxembourg, organise le 14 mai 1996 au Centre de Conférences, place de l'Europe à Luxembourg-Kirchberg. Les critiques et suggestions des entreprises seront déterminantes pour aider aussi bien la Commission européenne, en général, et le Grand-Duché, en particulier, dans la course vers le 21° siècle.

Programme préliminaire

9h00 Inscription des participants

- 9h30 Allocution de bienvenue et introduction par M. Nicolas Soisson, Président du Comité de Direction de LUXINNOVATION
 - Présentation du Livre Vert par Monsieur Parajon Collada, Commission européenne, DG XIII

10h00 Groupes de travail

12h00 Déjeuner

13h30 Groupes de travail (suite)

15h00 Pause-café

- 15h15 Présentation et discussion des conclusions et recommandations des groupes de travail, en présence de
 - Mme Erna Hennicot-Schoepges, Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
 - M. Robert Goebbels, Ministre de l'Economie
 - le rapporteur des travaux des ateliers
 - un représentant de la Commission européenne

17h00 Fin des travaux et Réception

Centre Relais Innovation

SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi L-1615 LUXEMBOURG Tél. 42 74 61-223

Fax.: 43 83 26 / 43 23 28

Séminaires ayant lieu à la Chambre de Commerce

au mois de mai

ERFOLGREICHE GESPRÄCHS-UND VERHANDLUNGSFÜHRUNG AM TELEFON (TELEFONVERKAUF)

Eine Verkaufshilfe, die viel zu wenig benutzt wird - auch bei Ihnen?

Jeder telefoniert, ob nur immer richtig und erfolgreich, das ist die Frage.

Gesprächsverhalten, das von vielen Telefonbenutzern an den Tag gelegt wird, entspricht nicht den besonderen Ansprüchen kommunikativ richtigen Telefonierens.

Dieser Aufgabe will sich dieses Arbeits- und Übungsseminar annehmen. Neben den telefontypischen Besonderheiten stehen bestimmte, von den Seminarteilnehmern vorgegebene Gesprächssituationen im Mittelpunkt dieses Seminars.

Referent:

Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer, Hamburg.

Teilnehmerkreis:

Inhaber, Außendienstmitarbeiter, Verkaufssachbearbeiter von Grosshandelsbetrieben, die durch gezielten Telefoneinsatz ihre Verkaufsleistung steigern wollen.

Teilnahmegebühr:

4.000.- LUF (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen.

Datum:

Montag, den 6. und Dienstag, den 7. Mai 1996 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

L'OFFICE DU DUCROIRE

L'Office du Ducroire du Grand-Duché de Luxembourg est l'assureur-crédit public du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Office a pour objet de favoriser le commerce extérieur par l'octroi de garanties propres à diminuer les risques, spécialement les risques de crédit qu'il comporte.

A cet égard, l'Office, toujours soucieux d'adapter ses moyens aux nouvelles exigences du commerce international, dispose d'un certain nombre d'instruments destinés à aider les entreprises luxembourgeoises actives dans le domaine de l'exportation de biens et de services.

La séance d'information vise à familiariser les entreprises avec les différentes possibilités de couverture dont dispose l'Office afin de mieux les sensibiliser aux moyens auxquels elles peuvent avoir recours. La conférence sera suivie d'une discussion.

Conférenciers:

M. Yves GONNER, conseiller économique et M. Jean TOUSSAINT, attaché commercial à la Chambre de Commerce.

Public:

tous publics

Droit d'inscription:

500.- LUF, à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce.

Dates: jeudi 9 mai 1996, de 18.30 à 21.00 heures

1234 AÉROPORTS EN DIRECT

à partir de Luxembourg

Rendez-vous dans la ville de votre choix directement, partout en Europe. C'est rapide, c'est pratique et vous arriverez à destination bien en forme pour mener les négociations les plus délicates et conclure les contrats les plus intéressants.







luxaviation s.a.

Aviation Générale Nationale - Aéroport de Luxembourg L-1110 Findel Tél.: 42 52 52-1 Fax: 42 71 40

LA QUALITE TOTALE DANS LE SECTEUR DES SERVICES

Bilan personnel et définition d'objectifs

La qualité du service est devenue un "must". Or, même si vous en reconnaissez le bien-fondé, vous restez peut-être avec une série de questions quant à savoir: Cela en vaut-il la peine ? - Cela ne fait-il pas que déplacer ou cacher les vrais problèmes ? - Quelle sera la valeur ajoutée de cet investissement ? -Comment lancer une démarche 'qualité' de manière réaliste et réalisable ?

Conférencier:

Eric MONNOYER, licencié en sciences économiques appliquées.

Public:

Dirigeants et responsables des ressources humaines d'entreprises du secteur de l'industrie, du commerce et des services.

Droit d'inscription:

9.500.- LUF, (documentation, boissons et 2 déjeuners inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce.

Dates:

Lundi 20 et mardi 21 mai 1996, de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00.

DIE QUALIFIKATION **DER CHEFS VON MORGEN**

Praktische Wege für Unternehmens- und Persönlichkeitsstrategien

"Alle guten Dinge sind drei", so weiß es jedenfalls der Volksmund. Nach dem Erfolg der ersten beiden Juniorengruppen bei der Chambre de Commerce, gilt es jetzt eine weitere Workshopgruppe zu gründen. Weiteren Unternehmer-Junior(inn)en und jungen Führungsnachwuchskräften soll es ermöglicht werden, über ihre bisherige betriebswirtschaftliche und psychologische Kompetenz hinaus, neue Kenntnisse und Erfahrungen zu machen. Es geht um ein neues Verständnis des Unternehmens, seiner Ziele, Potentiale und Strategien. In gemeinsamer Arbeit wollen wir in dieser Workshop-Reihe unser Wissen um die Entwicklungsmöglichkeiten von Unternehmen erweitern und unsere eigene Rolle dabei besser kennenlernen und verstehen.

Dabei wird es wichtig sein, auch über sich selbst intensiv nachzudenken. Ein neues Persönlichkeitskonzept wird uns behilflich sein, sich selbst ganz neu zu verstehen und andere Verhaltensentscheidungen zu treffen. Echtes Selbstwertgefühl und eine kooperative Führungs- und Kommunikations-Kompetenz werden uns befähigen, unsere künftigen Leitungsaufgaben noch besser zu bewältigen.

- Workshop-Organisation:
- Die Workshopgruppe trifft sich 2 x jährlich und bleibt über einen Zeitraum von 3 bis 4 Jahren zusam-
- Das erste Treffen findet in der Chambre de Commerce am 22. und 23. Mai 1996 statt. Das folgende Treffen wird in der Zeit vom 19. bis 21. November 1996 in einem Hotel in der Nähe Luxemburgs stattfinden.
- Die künftigen Meetings werden gemeinsam zeitlich vereinbart und zusammen organisiert.
- Die Teilnehmer erhalten speziell entwickelte Unterlagen, die die Arbeitsgrundlage für jeden Workshop bilden. Sie werden in Ordnern gesammelt und dienen einer systematischen Entwicklungsarbeit.
- Zwischen den Treffen finden gelegentliche Sonderveranstaltungen und private Zusammenkünfte statt. Es ist zu erwarten, daß sich bei diesen Workshops wieder ein echter Freundeskreis mit intensivem Erfahrungsaustausch bildet.

Bei diesem ersten Treffen werden auch ehemalige Luxemburger Junior(inn)en dabei sein. Diese können Sie gerne nach ihrem Lernerfolg, ihren neuen Erfahrungen und nach ihrer Begeisterung für die gemeinsame Arbeit und das offene und freundschaftliche Miteinander befragen.

Workshopleiter:

Prof. Norbert A. HARLANDER, Forum Fhelix -Management- und Unternehmensentwicklung, Offenbach.

Teilnehmerkreis:

Juniorinnen, Junioren und Führungsnachwuchskräfte von Industrie-, Handels- und Dienstleistungsbetrieben.

Altersgrenze: 35 Jahre

Teilnahmegebühr:

6.000.- LUF, vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen.

Datum:

1. Workshop:

Mittwoch, den 22. Mai 1996 (ab 9.00 Uhr) bis Donnerstag, den 23. Mai 1996 (18.00 Uhr)

L'annuaire statistique '95 vient de paraître



Le STATEC vient de publier l'édition 1995 de son annuaire statistique, la plus vaste documentation chiffrée sur l'économie et la société luxembourgeoises. 530 tableaux statistiques et 50 cartes géographiques sont présentés de façon attrayante et facilement accessible sur plus de 600 pages.

Une source d'informations sans équivalent

La table des matières donne un aperçu des richesses du contenu et l'éventail des thèmes abordés: Territoire et climat, population, emploi et chômage, comptabilité nationale, en passant par les différents secteurs d'activité, sécurité sociale, prix et salaires, commerce extérieur, environnement, enseignement, pour n'en citer que quelques-uns.

La partie internationale permet de situer le Grand-Duché dans l'Union européenne et dans le monde. Les tableaux, qui sont accompagnés de notes introductives et explicatives, contiennent en principe des séries chronologiques, voire historiques, qui s'arrêtent à l'année 1994. Les tableaux de l'Annuaire ont un caractère de synthèse, laissant seulement soupçonner l'ampleur des données de base disponibles.

Des séries plus complètes sur support informatique

Il est loisible au lecteur de se procurer tout renseignement supplémentaire auprès du bureau d'informations du STATEC. Les tableaux de l'annuaire sont organisés dans un répertoire informatique. Ceci ne facilite pas seulement la mise à jour continue des séries mais permet surtout d'offrir aux utilisateurs un service supplémentaire. Quiconque aimerait profiter des moyens de traitement électronique des données pour travailler sur un domaine précis, peut demander une sélection de tableaux de l'annuaire statistique sur disquette. Les séries chronologiques fournies sur disquette sont plus complètes que celles publiées sur papier. Les fichiers sont disponibles en format EXCEL 5.0 sous WINDOWS. Des renseignements sur les conditions de vente sont fournis au tél.: 478-4221.

Ralentissement des échanges intra-UE du Luxembourg en 1995

La Statec vient de publier les chiffres provisoires intra-UE pour l'année 1995. Par rapport à l'année précédente le déficit commercial intra-UE a été sensiblement atténué à la suite de la stagnation(-0.7%) des importations et de la progression (5.2%) des expéditions. (Ces pourcentages étaient respectivement de 8.7% et 6.7% en 1994).

L'évolution très favorable des expéditions au cours du premier semestre a été freinée au cours du deuxième semestre de l'année pour reculer même au



dernier trimestre (-1.3% par rapport à la même période de l'année précédente).

Seules les livraisons intra-UE de machines ont été régulièrement orientées à la hausse, notamment par une bonne tenue sur les marchés communautaires des supports magnétiques, des accumulateurs, ainsi, que des machines industrielles. Tant les expéditions des métaux que celles des matières plastiques et des produits chimiques ont accusé d'importantes baisses au dernier trimestre. A côté des produits sidérurgiques, les ventes de produits en cuivre ont également enregistré un important fléchissement. La chute des expéditions de produits chimiques s'explique essentiellement par la suppression des activités de redistribution (import-export) d'une importante entreprise.

La stagnation des importations est essentiellement due au recul des approvisionnements à l'étranger en biens d'équipement. Après les importantes acquisitions de biens d'investissement en 1994, en particulier, pour l'industrie sidérurgique et pour les chemins de fer, les importations de 1995 ont plutôt évolué à un rythme de croisière. Par rapport à 1994, le recul des importations de machines et de matériel de transport est toutefois de l'ordre de 5%.

Par ailleurs, l'on registre un véritable chambardement de la structure des importations du Luxembourg. En 1995, les produits minéraux et énergétiques représentent moins de 11% des importations intra-UE, contre 27% en 1975 et encore 22% en 1985. Par contre, les métaux communs couvrent plus d'un cinquième des importations totales et sont de loin le premier groupe de produit à l'importation. La restructuration de la sidérurgie a engendré ce double mouvement avec une forte croissance des acquisitions de ferrailles et de demi-produits en métaux ferreux (+14% des métaux communs), ainsi qu'une réduction substantielle des importations de minerais de fer et de coke (-15% des produits minéraux et produits).

Soulignons encore que l'augmentation des approvisionnements en énergie électrique a été plus que compensée par la réduction (en valeur) des importations de produits pétroliers qui s'explique par le net recul de la consommation aux frontières (notamment allemande), ainsi que par la baisse des prix d'acquisition.

Nouvelle méthode de comparaison de l'inflation dans l'UE

Un pas important est sur le point d'être franchi vers des données complètement harmonisées sur l'inflation qui seront utilisées pour les décisions sur la base desquelles les Etats membres de l'UE respectent le critère de convergence sur la stabilité des prix en vue de la participation à l'Union économique et monétaire (UEM). Les systèmes nationaux de mesure de l'inflation ne seront pas affectés. Les Etats membres continueront à calculer et à publier leurs propres indices des prix à la consommation (IPC) conformément aux besoins et aux définitions nationaux.

L'introduction du nouveau système se fera en deux étapes: des indices des prix intérimaires sont publiés pour la première fois ce mois-ci par Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes à Luxembourg, et les instituts nationaux de statistiques (INS) des Etats membres. Les indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH), quant à eux, débuteront en janvier 1997.

Les indices des prix intérimaires sont pour une grande part fondés sur les indices des prix à la consommation (IPC) nationaux actuels. Toutefois, pour améliorer la comparabilité, certaines catégories de dépenses ont été exclues. En particulier, les coûts des logements occupés par leurs propriétaires et les dépenses dans les domaines de la santé, de l'enseignement et des assurances sont exclus des indices intérimaires de tous les Etats membres. Les indices des prix intérimaires sont établis expressément dans le but de fournir des mesures de l'inflation comparables au niveau international, spécialement par la Commission et l'Institut monétaire européen en vue de l'établissement des rapports sur la convergence sur la base de l'article 109j du traité. Ni les indices des prix intérimaires, ni les indices des prix à la consommation harmonisés ne remplacent les indices des prix à la consommation nationaux existants; ils ne sont pas conçus à des fins nationales comme, par exemple, l'indexation ou les négociations salariales.

Spécifications	Année	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	Total de l'année	Variation annuelle
a) Exportations	1993	43.4	43.3	40.9	43.6	171.1	-4.5%
	1994	45.7	46.0	43.7	47.2	182.5	6.7%
	1995	49.6	50.1	45.7	46.6	192.0	5.2%
b) Importations	1993	59.7	58.3	55.3	59.5	232.8	-2.2%
	1994	62.7	64.2	60.3	65.8	253.0	8.7%
	1995	65.8	65.5	60.0	59.9	251.3	-0.7%
c) Solde de la balance commerciale	1993	-16.3	-15.0	-14.4	-15.9	-61.6	-4.6%
(c)=(a)-(b)	1994	-17.0	-18.2	-16.6	-18.7	-70.5	-14.4%
	1995	-16.2	-15.4	-14.3	-13.3	-59.2	-15.9%

INTER REGION

SAAR-LOR-LUX



Pour tous vos besoins d'information ou de communication avec les professionnels,
Editus Luxembourg S.A. dispose d'outils adaptés.

En effet, Editus Luxembourg S.A., éditeur des annuaires officiels des P & T Luxembourg, publie des informations précises et complètes sur plus de 13.900 entreprises du Saar-Lor-Lux dans son annuaire l'Inter-Région.

La Nouvelle Édition vient de Paraître.

Elle sera distribuée gratuitement à plus de 17.500 exemplaires à vos clients, fournisseurs et partenaires.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous savez, comme nous, que le succès des entreprises est le fruit du travail des femmes et des hommes qui l'animent.

C'est pourquoi, nous vous proposons pour la première fois, l'annuaire des "Décideurs du Saar-Lor-Lux".

Vous y retrouverez l'organigramme de plus de 13.900 entreprises de la région Saar-Lor-Lux, avec au total quelques 30.000 nominatifs et la description du poste qu'ils occupent.

Cet annuaire est disponible à la vente dans nos services.

Toutes ces données sont également disponibles sur **Minitel**: code 3617 Inter Region.

Cela vous donnera accès à un nouveau service ouvert aux professionnels et aux entreprises, le 3617 EUROBUSINESS.

Um Ihren Bedarf an Informationen über Fach-und Führungskräften zu decken, stellt Ihnen Editus Luxembourg S.A. die geeigneten Instrumente zur Verfügung.

Editus Luxembourg S.A., Herausgeber der offiziellen Telefonbücher der P & T Luxembourg, veröffentlich genaue und komplette Informationen über mehr als 13.900 Unternehmen, im Saar-Lor-Lux-Raum, im Verzeichnis Inter-Region.

Die Neue Ausgabe ist erschienen.

Mit einer Auflage von mehr als 17.500 Exemplaren wird es kostenlos an Ihre Kunden, Lieferanten und Partner verteilt.

Wenn Sie mehr Auskünfte erhalten möchten, setzen Sie sich mit uns in Verbindung.

Sie wissen, so gut wie wir, daß, der Erfolg eines Unternehmens abhängig von der Leistung der dort arbeitenden Frauen und Männern ist.

Dafür, schlagen wir Ihnen das Nachschlagewerk "Führungskräfte in Saar-Lor-Lux" vor.

Sie erhalten das Organigramm von mehr als 13.900 Unternehmen in der Großregion Saar-Lor-Lux, und zwar insgesamt ca. 30.000 Namen mit genauen Angaben zur Funktion der jeweiligen Personen in den Unternehmen.

Dieses Nachschlagewerk ist im Verkauf in unserer Gesellschaft.

Die gesamten Informationen sind auf **Minitel** verfügbar: 3617 INTER REGION

(auch zugriffbar von Deutschland, Belgien und Luxemburg)
Es ermöglicht Ihnen der Zutritt zu einem interaktiven Service für Gewerbetreibende und Unternehmen, 3617 EUROBUSINESS.



Editus Luxembourg S.A.

28, rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg Tél.: +352 49 60 51 Fax: +352 49 60 56

M. Yves-Thibault de Silguy, membre de la Commission européenne en charge de l'UEM et d'Eurostat, a particulièrement bien accueilli ce développement. Celui-ci permettra, en effet, au Conseil européen de prendre, sur la base de données comparables, une décision sur les Etats membres qui participeront à l'UEM.

Eurostat, en collaboration étroite avec INS, travaille depuis plus de deux ans sur l'harmonisation des différentes méthodes utilisées par les Etats membres pour obtenir de tels indices. Les indices des prix intérimaires annoncés aujourd'hui sont le résultat de ce travail. Ils seront produits par chaque Etat membre en coopération avec Eurostat.

Ci dessous se trouvent, pour chaque Etat membre, les taux d'inflation annuelle, en ordre croissant, mesurés par les indices des prix intérimaires en janvier 1996 par rapport à janvier 1995, ainsi que les chiffres correspondants d'octobre à décembre 1995.

	Jan. 1996 Jan. 1995	Déc. 1995 Déc. 1994	Nov. 1994 Nov. 1994	Oct. 1995 Oct. 1994
FIN	0,8%	0,3%	0,3%	0,3%
L	1,1%	1,3%	1,3%	1,5%
NL	1,3%	0,8%	0,8%	0,5%
D	1,4%	1,5%	1,4%	1,3%
S	1,6%	2,9%	3,0%	3,0%
В	1,6%	1,4%	1,3%	1,0%
Α	1,7%	1,5%	1,6%	1,6%
DK	1,8%	2,2%	2,2%	2,2%
F	2,0%	2,1%	2,0%	1,9%
IRL		2,3%*	2,3%*	2,3%*
Р	2,3%	3,3%	3,6%	3,7%
UK	3,2%	3,5%	3,2%	3,3%
E	3,9%	4,3%	4,3%	4,4%
1	5,7%	5,9%	5,9%	5,6%
GR	8,1%	7,9%	7,9%	8,2%
EU	2,8%	3,0%	2,9%	2,9%

^{*} L'indice de l'Irlande est trimestriel, Novembre 1995/1994

Une documentation plus complète est disponible au STATEC sur demande.

1er mars:

Les prix du gasoil chauffage font grimper l'indice

1. Résultats globaux

Après la stabilité relative de février, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, marque au 1er mars, comme déjà en janvier, une progression assez accentuée: +0.1%.

L'indice se situe à 115.85 points au 1.3.1996 (Base 100 en 1990).

L'indice raccordé à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires, se chiffre à 569.23 points. La moyenne semestrielle atteint 567.12 points au 1.3.1996.

Comme la hausse au 1er mars dépasse largement celle observée un an auparavant, le taux d'inflation sur 12 mois monte de 1.06% en février à 1.21% en mars.

2. Principales caractéristiques

a) Taux de variation des indices de groupe

	mars 96/	mars 96/
	mars 95	février 96
Produits alimentaires		
et boissons	+0.31%	+0.17%
Habillement et chaussures	+0.14%	+0.05%
Logement, chauffage, éclairage	+3.86%	+1.17%
Meubles, articles d'ameublement		
et d'équipement ménager	+0.99%	+0.08%
Services médicaux et dépenses de santé	+1.86%	+0.02%
Transports et communications	+0.77%	+0.04%
Loisirs, spectacles, enseignement et culture	+1.03%	-0.53%
Autres biens et services	+1.12%	+0.19%

b) Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires - base 100 en 1990 - par rapport au mois précédent)

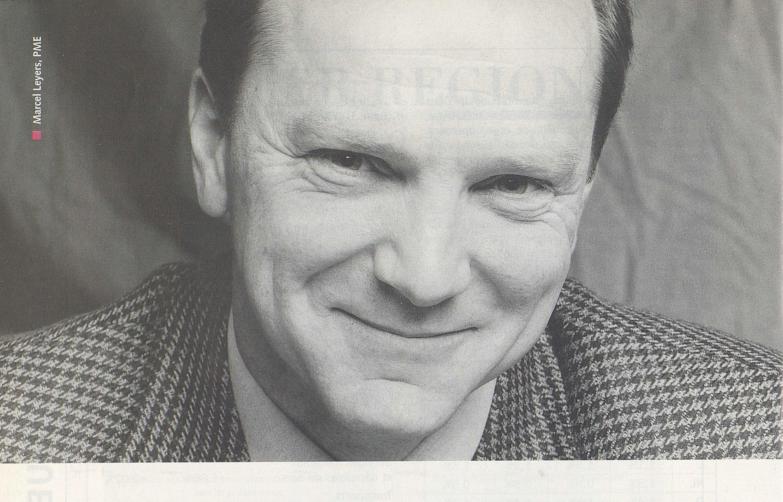
en hausse	en baisse
Gasoil chauffage	Fleurs
(pondération 28.7%)	(pondération 4.0%)
+0.16 p.	-0.07 p.

c) Quelques précisions

L'évolution de l'indice général au 1er mars 1996 (+0.24 point) résulte presque exclusivement des hausses dans la fonction de consommation "Logement, chauffage, éclairage" (+0.20). Les fonctions "Produits alimentaires et boissons" (+0.04 point) et "Autres biens et services" (+0.03 point) y contribuent légèrement, alors que le groupe "Loisirs, spectacles, enseignement et culture" apporte une baisse de -0.05 point.

La progression s'explique en premier lieu par le renchérissement de 6.4% du gasoil chauffage. Des mouvements de prix d'une certaine envergure ont été constatés également pour les chips (+11.6%), les services de vétérinaire (+5.1%), les pommes de terre (+4.5%) et les conserves de viande (+3.4%). Les fleurs, second article avec une incidence significative sur l'indice, ont connu un recul des prix de -11.5%.

Les produits pétroliers ont ainsi constitué le seul facteur inflationniste important, leurs prix évoluant de +2.67% du 1er février au 1er mars, alors que les prix de l'ensemble des autres produits et services n'ont augmenté que de +0.06%.



BIL-PME: L'assistance garantie. L'expérience en plus.





Livre vert sur le règlement relatif aux opérations de concentration

La Commission européenne a publié un Livre vert sur le réexamen du règlement de 1989 relatif aux opérations de concentration qui, depuis son entrée en vigueur, a servi à la Communauté d'instrument pour le contrôle des concentrations transfrontalières.

Au titre du règlement actuel sur les opérations de concentration, la Commission dispose de la juridiction exclusive sur les fusions et acquisitions d'entreprises dont le chiffre d'affaires excède 5 milliards d'écus dans le monde et 250 millions d'écus dans la Communauté (pour au moins deux des entreprises concernées). Selon la Commission, ces seuils devraient être ramenés à 2 milliards, respectivement à 100 millions d'écus.

La Commission a déclaré que, actuellement, les entreprises dont les chiffres d'affaires n'atteignent pas ces seuils élevés, se trouvent confrontées à 13 systèmes nationaux différents de contrôle des concentrations au sein de l'EEE.

La réduction du seuil résoudrait ce problème de notifications multiples. En outre, la Commission a suggéré deux approches principales afin d'améliorer le traitement des filiales communes dans le cadre du droit communautaire de la concurrence.

La Commission a aussi présenté des propositions concernant les revenus bancaires et des propositions traitant essentiellement de l'amélioration des procédures.

Plan d'action environnemental

La Commission européenne a proposé un nouveau plan d'action afin de garantir la mise en œuvre de la stratégie communautaire dans le domaine de l'environnement.

La Commission a déclaré qu'afin d'accélérer la mise en oeuvre du cinquième programme CE sur l'environnement, la priorité devrait être donnée à cinq domaines clés.

Ces domaines comprennent l'intégration de l'environnement dans les autres politiques, l'utilisation d'un plus large éventail d'instruments tels que des instruments basés sur le marché, des instruments horizontaux et un soutien financier, l'accroissement de l'efficacité de la législation environnementale de la Communauté en améliorant et en simplifiant la législation, la sensibilisation du public aux questions de

développement durable et le renforcement du rôle de la Communauté dans l'action internationale.

La Commisssion a déclaré qu'il convenait d'accorder une attention particulière à l'amélioration de la fourniture d'informations fiables et comparables et à l'incitation de l'industrie et du public à se tourner vers un schéma durable de production et de consommation.

En outre, la Commission a proposé de développer les concepts de responsabilité partagée et de partenariat afin de partager l'utilisation de la planification spatiale comme instrument facilitant le développement durable et de continuer à prendre des mesures dans le domaine de l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'acidification et la qualité de l'air, la gestion des ressources en eau, le bruit, la protection de la nature et la biodiversité, ainsi que la gestion des produits chimiques.

Aides et prêts de l'Union européenne



L'Euro Info Centre Luxembourg a le plaisir de mettre à votre disposition le guide "Aides et prêts de l'Union européenne", édité et publié par la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg dans le cadre de la nouvelle politique de transparence et d'information développée à l'intention du citoyen européen.

Ce guide décrit d'une manière succincte les actions communautaires en la matière et rappelle l'utilisation des ressources financières correspondantes. En outre, il offre des renseignements pratiques quant à leurs modalités d'accès.

Il s'agit d'une présentation pratique des mécanismes européens, établie par un utilisateur de ces instruments, qui donne une image précise et qui en évalue leur intérêt pour les opérateurs.

Le guide prend comme base de départ les projets des opérateurs eux-mêmes et donne des conseils sur les procédures à suivre. Ces conseils sont réunis en quatre parties principales qui permettent de mieux comprendre les objectifs de l'Union européenne.

Ainsi, les objectifs communautaires deviennent intelligibles pour tous: citoyens européens, entrepreneurs, patrons de PME, responsables administratifs, associations et groupements etc.

Les informations contenues dans ce guide doivent aussi aider le lecteur à mieux comprendre l'usage qui est fait par l'Union européenne des ressources affectées au budget européen.

Toutefois, le lecteur intéressé plus particulièrement à l'une ou l'autre intervention doit approfondir la connaissance du domaine concerné en se référant directement aux diverses publications de base.

Ces sources, telles que le Journal Officiel des communautés européennes ou le Bulletin de l'Union européenne sont mentionnées à chaque fois dans le guide.

En annexe, le guide reprend également les différentes bases de données communautaires, la liste des Euro Info Centres et Centres de correspondance, les adresses des Représentations et des Bureaux de la Commission ainsi qu'un index des principaux sigles et acronymes et leur explication.

Pour obtenir gratuitement le guide "Aides et prêts de l'Union européenne", il suffit d'adresser un fax à l'Euro Info Centre-Luxembourg.

Euro Info Centre-Luxembourg Chambre de Commerce/FEDIL L-2981 Luxembourg Tél: 42.39.39.333

Fax: 43.83.26

UN NOUVEAU PROGRAMME PLURIANNUEL EN FAVEUR DES PME PROPOSE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG XXIII)

Dans moins d'un an, le 31 décembre 1996, expirera le 2° programme pluriannuel en faveur de l'entreprise et des PME (Décision du Conseil 93/379/CEE du 14 juin 1993 relative à un programme pluriannuel

d'actions communautaires pour renforcer les axes prioritaires et pour assurer la continuité et la consolidation de la politique d'entreprise, notamment des PME, dans la Communauté- JOCE N° L 161 du 2. 7.1993.).

D'autre part, la Commission a été invitée par le Conseil européen, réuni à Madrid les 15 et 16 décembre 1995, à mettre en pratique, aussi rapidement que possible, les propositions contenues dans son rapport sur le rôle joué par les PME en matière d'emploi, de croissance et de compétitivité (Rôle des petites et moyennes entreprises comme source dynamique de l'emploi, de croissance, de compétitivité dans l'Union européenne–Rapport présenté par la Commission européenne au Conseil européen de Madrid, CSE(95) 2087).

C'est pourquoi, la DG XXIII a conçu un 3º programme pluriannuel en faveur de l'entreprise et des PME, intitulé "Valorisation maximale du potentiel d'emploi, de croissance et de compétitivité des PME européennes", pour la période 1997-2000.

Ce nouveau programme pluriannuel s'inscrit, comme le précédent, dans le cadre du Programme intégré en faveur des PME et de l'artisanat (COM(94) 207 final du 3.6.1994).

Il tient compte des résultats de l'évaluation externe de l'application du 2° programme pluriannuel.

ORIENTATIONS ET CONTENU ESSENTIEL DU NOUVEAU PROGRAMME PLURIANNUEL:

Le 3e programme pluriannuel poursuit trois objectifs:

a) promouvoir un environnement favorable au développement des PME.

A cette fin, la Commission propose une série de mesures spécifiques, notamment:

- tenir davantage compte des intérêts des PME dans la conception et l'application des autres politiques communautaires ayant un impact direct ou indirect sur les entreprises, tels que la politique régionale, la recherche ou encore la protection de l'environnement;
- simplifier et améliorer le cadre réglementaire et administratif imposé aux PME (abolir les règles inutiles et rendre plus pragmatiques et transparentes celles qui doivent subsister);
- améliorer l'environnement financier des entreprises (améliorer l'accès des PME aux instruments communautaires, assurer un suivi régulier du respect de la recommandation de la Commission en matière de retards de paiement, promouvoir un véritable marché européen de capitaux accessible aux PME, etc.);

b) améliorer la compétitivité des entreprises dans le cadre du marché intérieur et de l'internationalisation de l'économie, notamment à travers les actions suivantes:

- améliorer l'information générale des PME notamment sur les programmes communautaires existants, en particulier à travers les EURO INFO CENTRES (EIC) que la Commission souhaite transformer en de véritables "Centres de premier contact" chargés de diriger toute demande d'information directement vers le service (régional, national ou communautaire) adéquat:

- améliorer le fonctionnement des instruments communautaires (BC-NET, BRE, Europartenariat, etc.) destinés à faciliter la création de partenariats entre entreprises désireuses de coopérer;
- maximiser le potentiel innovateur des PME et faciliter leur accès à la société de l'information;
- encourager la formation dans le domaine de la gestion d'entreprises et la création d'une nouvelle culture d'entrepreneurs;
- lancer des projets-pilotes destinés à aider les PME à mieux profiter du marché intérieur;
- mener des actions en faveur des jeunes entrepreneurs, etc.;
- c) améliorer l'information publique et la consultation sur la politique en faveur des entreprises (améliorer les statistiques et les informations disponibles, mener des campagnes d'information, etc.)

Parmi les différentes actions proposées, certaines visent à améliorer ou à renforcer les mesures existantes, d'autres reposent sur des mesures nouvelles. Au rang des nouveautés figurent ainsi:

- le lancement d'une consultation sur la clause de rétention de titre:
- la promotion du développement de l'affacturage et de l'assurance-crédit;
- la transformation des Euro Info Centres (EIC) en "First Stop Shops";
- l'organisation de projets-pilotes dans le domaine de l'accès aux marchés des pays tiers;
- l'étude des besoins des PME en matière de technologies de l'information;
 - la promotion de l'esprit d'entreprise;
- l'examen des problèmes rencontrés par les femmes entrepreneurs et la création d'une base de données sur les mesures prises en faveur des PME tant au niveau communautaire qu'au niveau national.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de vous adresser à

l'Euro Info Centre-Luxembourg Chambre de Commerce/FEDIL L-2981 Luxembourg Tél: 42 39 39-333 Fax: 43 83 26

APPLICATION DE LA DIRECTIVE COMMUNAUTAIRE SUR LA COMPATIBILITE **ELECTROMAGNETIQUE** 89/336/CEE



Depuis le ler janvier 1996, le "marquage CE" est obligatoire sur les appareils contenant des composants électriques ou électroniques.

Ce marquage garantit leur compatibilité électromagnétique telle qu'elle est définie par la directive 89/336/CEE, c'est-à-dire: "Assurer le fonctionnement d'un dispositif d'un appareil ou d'un système dans son environnement électromagnétique de façon satisfaisante et sans qu'il produise lui-même des perturbations électromagnétiques intolérables pour son environnement".

Cependant, il a été décidé de tolérer la mise sur le marché de matériel non marqué CE pour une période pouvant s'étendre sur un an, s'il répond aux deux conditions suivantes:

- posséder un niveau de protection suffisant contre les perturbations électromagnétiques et être conforme aux exigences nationales existant au 30 juin 1992;
- être physiquement en stock chez le grossiste ou le distributeur au 31 décembre 1995 ou avoir fait l'objet d'un transfert de propriété entre le fabricant ou l'importateur à cette même date.

La Commission européenne est en train de préparer un guide d'application de la directive 89/336/CEE qui sera disponible vers la fin du mois de juin 1996.

Pour obtenir gratuitement un exemplaire de ce guide ou pour tout autre question/problème concernant la mise en application pratique du "marquage CE" veuillez adresser un fax à l'Euro Info Centre-Luxembourg.

Euro Info Centre-Luxembourg Chambre de Commerce/FEDIL L-2981 Luxembourg Tél: 42.39.39.334 Fax: 43.83.26 Personne de contact: MIle Sabrina SAGRAMOLA

Ein nationales touristisches Informationsund Reservierungssystem für das Großherzogtum Luxemburg

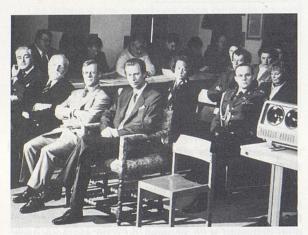


Photo: Tessy Goedert/Luxemburger Wort

Am 3. April dieses Jahres wurde im Rittersaal im Schloß Vianden, unter Beisein von Erbgroßherzog Henri sowie Mittelstands- und Fremdenverkehrsminister Fernand Boden das nationale touristische Informations- und Reservierungssystem für das Großherzogtum Luxemburg vorgestellt.

Zur Zeit findet der Kunde im System Informationen über 380 verschiedene touristische Partner, 84 touristische Gemeinden, 68 Verkehrsvereine, 19 touristische Vereinigungen, 150 Hotels und 60 Restaurants. Hervorzustreichen ist, daß die Zahl der privaten Gaststätten und Restaurants ständig wächst.

Im Rahmen der Regionalisierung des luxemburgischen Tourismus wurde das Großherzogtum in die vom STATEC vorgegebenen fünf touristischen Regionen aufgeteilt, wobei die Stadt Luxemburg als sechste Region dargestellt wird. Hinzu kommt eine thematische Gliederung der Information.

Die Philosophie des nationalen Informationsund Reservierungssystems

Das Informations-und Reservierungssystem ist ein Netzwerk, welches es erlaubt, verschiedene Arten von Terminals an eine Zentrale anzubinden. Diese **Zentrale** ist im **ONT** untergebracht. Hier werden alle Informationen ins System eingegeben (außer denen, welche die Partner selbst einspeisen) und gewartet. Von hier aus werden die **Informationen on-line** an alle **Terminals** weitergereicht. Wird eine Information in der Zentrale hinzugefügt, abgeändert oder gelöscht so wird diese gleich an alle Terminals übertragen. Ein spezielles Daten- und Uhrwerk streicht automatisch alle abgelaufenen Informationen.

Die Informationen sind willentlich kurz gehalten. Sie sollen dem Gast erst eine rasche Übersicht des Angebotes bieten, und ihm anschließend die wesentlichen Angaben liefern, die er für seinen Aufenthalt braucht. Vor Ort entdeckt er dann im Detail die Attraktion oder die Unterkunft, die er sich ausgesucht hat

Man unterscheidet zwischen verschiedenen **Terminals:**

Zum einen gibt es die Informationskioske, die an strategisch wichtigen Plätzen errichtet werden: es sind dies der Flughafen, der Hauptbahnhof in Luxemburg, die Raststätten am nationalen Autobahnnetz. Einige dieser Kioske sind bereits aufgestellt und funktionsfähig. Sobald die Neubauten auf den Raststätten von Capellen und Wasserbillig abgeschlossen sind, werden auch hier Info- und Buchungskioske aufgestellt. Weitere Infokioske werden von Verkehrsämtern oder regionalen Fremdenverkehrsverbänden aufgestellt.

Dann gibt es die Info-Terminals mit Touchscreen, die in den Auslandsbüros eingerichtet sind, um dort dem Kunden in seiner Heimat topaktuelle Informationen über Luxemburg geben zu können. Paris und London sind bereits angeschlossen, die weiteren Büros werden in Kürze ebenfalls mit der Zentrale im ONT vernetzt.

Hinzu kommen die Info-Terminals, mit oder ohne Touchscreen, in den verschiedenen touristischen Informationsbüros im Großherzogtum. Die ONT-Empfangsstellen sind bereits eingerichtet, ab jetzt können sich die verschiedenen Verkehrsvereine, welche eine Infostelle betreiben, anschließen.

Schließlich sind es die Info-Terminals in jenen Hotels, die sich selbst an die Zentrale anschließen, um direkt Buchungen über das System machen zu

En cas de changement d'adresse,

veuillez bien nous en informer!

CHAMBRE DE COMMERCE

L-2981 Luxembourg M. Francis Schütz Tél.: 42 39 39-252

Tel.: 42 39 39-252 Fax: 43 83 26 können. Diese Terminals erlauben es dem Hotelier seinen Gästen jederzeit aktuelle touristische Informationen zu geben.

Hervorzuheben ist, daß jede im System gespeicherte Information gleich ausgedruckt werden kann.

Das Informationssystem beinhaltet alles, was den Gast interessiert wenn er einen Urlaub in unserem Land plant, bzw. bereits hier ist und sich näher informieren will. Alle Informationen werden in **französich**, **deutsch**, **englisch und niederländisch** erteilt und durch anspruchsvolles Bildmaterial ergänzt.

Zwei Typen von Informationen sind im System enthalten:

- feststehende Daten: die Unterkünfte im Hotelbereich, die Restaurants mit ihren verschiedenen kulinarischen Spezialitäten, die Empfangsbüros für Touristen im Großherzogtum, die natürlichen Schönheiten des Landes, das kulturelle Angebot, die historischen Denkmäler, das Freizeitangebot.
- veränderliche Daten, die täglich aktualisiert werden: die Wettervorhersage, der Veranstaltungskalender aufgeteilt nach Festivals, Theater und Konzert, Freizeit, Wanderungen, Märkte, Ausstellungen, Besichtigungen, Folklore, Sportveranstaltungen, Geräteverleih, Kursangebote, usw.

Das Reservierungssystem

Nahezu jedes zweite luxemburgische Hotel wird im System mit Bild und Text vorgestellt. Der Kunde sucht sich sein Hotel in einer der sechs angebenden Ferienregionen, oder in einem bestimmten Ort, entweder nach Kategorien (Sternen) oder Preisangaben und angegebenen Dienstleistungen aus. Will der Kunde das ausgewählte Hotel buchen, von dem er weiß, daß noch Zimmer frei sind (jedes Hotel meldet dem System seine freien Zimmer) so zieht er seine Kreditkarte durch einen hierfür vorgesehenen Schlitz. Zu beachten ist, daß die Kreditkarte hier nicht als Zahlungsmittel gilt, und daß das System auch nicht die Kreditkartennummern speichert, was die Gefahr illegaler Kreditkartenreproduktion im Falle eines kriminellen Eingriffs auf die Infokioske ausschließt.

Mit der Kreditkarte wird eine Telefonverbindung (zu Lasten des Infokioskbetreibers) mit dem gewählten Hotel hergestellt. Werden Kunde und Anbieter sich einig, so erhält der Tourist vom Infokiosk gleich eine schriftliche Bestätigung seiner Reservierung. Der Hotelier selbst kennt nun auch seinen Kunden.

Als Dienstleistungssystem und als Computernetz werden hier gleich ohne Reservierungszentrale Kunde und Anbieter zusammengebracht. Statistisch werden die Anfragen vom System erfaßt und von der Zentrale im ONT vertraulich gewartet.

Die Vernetzung mit den verschiedenen Partnern hat begonnen. Alle weiteren Verkehrsämter und Ententes, sowie Hotelrezeptionen können sich nun mit ihrem Computer oder eigenem Infokiosk an die Zentrale anschließen um, einerseits, soweit sie es wünschen, selbst ihre eigenen Angaben zu aktualisieren und andererseits sämtliche im System enthaltene topaktuelle Angaben aufrufen und ausdrucken zu können. Damit

können Engpässe in der Verfügbarkeit touristischer Informationen abgebaut werden, und dem Gast die aktuellsten Angaben zur Verfügung gestellt werden.

Vorteilhaft ist das nationale System, weil es eine offene Architektur besitzt, die es ermöglicht, erstens es auszubauen, zweitens es allzeit den neuesten Erfordernissen anzupassen und drittens, aufgrund der bestehenden Datenbank weitere autonome Produkte zu schaffen. Geplant sind demnach in nächster Zukunft:

- die Aufnahme ins System der "Horaires électroniques" der nationalen Eisenbahngsellschaft;
- die Verwirklichung des Moduls für den **Campingbereich.** 1995 wurden in diesem Sinne Gespräche mit den Berufsverbänden geführt und nationale Umfragen in diesem Bereich durchgeführt;
- die Beschreibung des Moduls für die Ferienwohnungen. Dieses Jahr begannen bereits die ersten Verhandlungen mit den Partnern dieses Sektors;
- die Nutzung der Datenbank für weitere Produkte: die Arbeiten für die Herstellung einer **CD-ROM** für den professionnellen internationalen Tourismusbereich stehen vor ihrem Abschluß. Basis hierfür waren die in der Zentrale des Info- und Buchungssystems gespeicherten Daten:
- den bestmöglichen Anschluß an **INTERNET**, wobei man zwischen den Anforderungen der Nah- und Fernmärkte klar unterscheiden muß und sich Gedanken zum kundenfreundlichen Anschluß machen muß.



alternative

MANAGEMENT CONSULTANTS S.A. LUXEMBOURG (associée de Coutts Londres)

Les gestionnaires du changement humain

- Outplacement
- · Bilans de Carrière
- Réorientation professionnelle

Alternative International Luxembourg 40, boulevard Napoléon 1^{er} – L-2210 Luxembourg Tél.: (352) 25 06 88/89 – Fax: (352) 45 07 43

Hautes distinctions espagnoles



L'Ambassadeur d'Espagne, Son Excellence Monsieur Alonso Alvárez de Toledo a honoré, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 6 mars 1996, Monsieur Paul Hippert, Directeur de la Chambre de Commerce, et Monsieur Roger Sietzen, Administrateur-directeur général de la compagnie Luxair.

Devant de nombreux invités, l'Ambassadeur a lu un message du Roi Juan Carlos et a souligné les liens étroits qui unissent le Grand-Duché de Luxembourg et l'Espagne, avant de remettre à Monsieur Sietzen la médaille de Commandeur de l'Ordre du Mérite civil et à Monsieur Hippert la médaille d'Officier de l'Ordre du Mérite civil.

Convention d'accord sur l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie



Récemment, le Ministre de l'Energie, Monsieur Robert GOEBBELS, et le Directeur de la Fédération des Industriels Luxembourgeois (FEDIL), Monsieur Nicolas SOISSON, ont signé une convention d'accord volontaire sur l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie luxembourgeoise. Cet accord a pour objectif d'inciter les entreprises à réaliser des économies d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique de leurs installations et procédés. A côté d'une mission de suivi, la FEDIL s'est également engagée à assurer envers ses membres une mission d'information et de sensibilisation dans les domaines de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Guardian:

Construction de sa 19° usine de verre flotté au Brésil

La nouvelle usine représentera un investissement de 120 millions de dollars US et produira quelque 600 tonnes de verre plat par jour. Elle créera environ 250 emplois directs et 1000 emplois indirects dans les secteurs des services et des fournitures industrielles. La gamme de produits de la nouvelle usine comprendra des verres clairs et teintés à usage multiple dans les domaines de la construction et de l'industrie automobile.

Le Brésil est un des marchés à fort potentiel, ce principalement suite aux récentes réformes économiques et la mise en place du Mercosur et se matérialisant par une croissance du marché du verre flotté de plus de 10% par an. Le taux de croissance élevé dans le secteur de la construction et de la fabrication automobile, couplé à une consommation de verre par habitant encore de six fois inférieure à la consommation européenne ou nord-américaine ainsi qu'à une densité extrêmement faible des usines productrices il n'y en a que quatre pour tout le continent sud-américain - soutend cette dynamique positive et à long terme du marché du verre brésilien.

Maison Josy Juckem vergrößert Betrieb

In Anwesenheit von Mittelstandsminister Fernand Boden, Bürgermeisterin Gaby Leytem-Wantz sowie zahlreicher Gäste aus Handel und Wirtschaft, fand kürzlich die offizielle Einweihung der neuen Räumlichkeiten der Maison Josy Juckem in der rue de l'Industrie in Strassen statt.

Bei dieser Gelegenheit war Josy Juckem, der Sohn des Firmengründers Pierre Juckem, umgeben von seinen als Teilhabern in den Betrieb aufgenommen Mitarbeiter Norbert Adam, Rudy Nestler, Guy Schwartz und Romain Houtsch.

Die Maison Josy Juckem vertreibt Rohstoffe für Bäckereien und Restaurants, Maschinen und Material für den Horesca-Sektor und Kollektivitäten, übernimmt die Installation von Großküchen und betreibt die Kaffeerösterei bekannt unter der Bezeichnung JUCA.

In Strassen verfügt die Firma Juckem nun über einen übersichtlichen Ausstellungsraum, wo unter anderem das Maschinenangebot ständig ausgestellt wird.

"De Büromaart"



Grouss an der Kalitéit. Kleng am Präis!

Le 30 mars 1996, le tout nouveau "De Büromaart" a ouvert ses portes à Ehlange.

"De Büromaart" présente une gamme complète de bureaux, d'éléments de bureaux, d'accessoires de bureaux et de produits informatiques. Les responsables ont sélectionné les divers produits en fonction de leur attractivité qualitative auprès des plus grands producteurs européens. En procédant à la stratégie du "démarqué", "De Büromaart" offre des produits de qualité professionnelle à des prix grand public. La gamme offerte sera constamment renouvelée en fonction des développements récents sur le marché du mobilier bureautique.

De Büromaart Z.A. "Am Brill" L-3361 Ehlange

Caves Bernard-Massard:

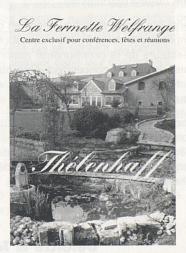
Médaille d'or pour la "Cuvée de l'Ecusson"



Les caves Bernard-Massard viennent de remporter avec leur "Cuvée de l'Ecusson" la seule médaille d'or dans la catégorie des vins mousseux du concours international des vins et spiritueux "Sélection mondiale" à Montréal au Québec. Organisé par la Société des Alcools du Québec, ce concours est l'un des plus importants du monde œnologique.

Cette récompense s'inscrit dans la lignée des deux médailles d'or obtenues lors du concours des Crémants de France et du Luxembourg, en novembre dernier à Savigny-les-Baune en Bourgogne.

Le Thélenhaff à Welfrange ou l'alternative dans le domaine de l'organisation complète d'événements pour sociétés



Depuis presque deux ans, le Thélenhaff ne manque pas de faire sa réputation dans le domaine de l'organisation de conférences et événements d'entreprises de toutes sortes.

Il se fait que le cadre agréable et naturel est hautement apprécié compte tenu que le complexe est à chaque reprise exclusivement réservé pour un groupe jusqu'à 50 personnes avec l'atout d'une discrétion absolue.

Le contact personnalisé, le service soigné et l'excellente relation qualité/prix sont des compléments d'une harmonie de "Country Farm" qui règne dans ce centre entièrement rénové et qui offre, à part ses 3 salles et son parc y attenant, une palette d'un service catering diversifié se basant sur des produits naturels et spécialisés du terroir.

Un autre atout du Thélenhaff se situe au niveau des logements, style studios complètement équipés, que les sociétés peuvent louer pour leurs visiteurs, représentants en mission au Grand-Duché pour une courte ou une moyenne durée.

Pour informations et réservations: tél.: 66 82 67; fax: 67 60 50

Commission européenne et Deloitte & Touche:

Enquête sur l'impact de la fraude dans les Etats membres

La Commission européenne a pris l'initiative de lutter contre la menace grandissante de la fraude internationale en commandant une enquête approfondie sur l'étendue et l'impact de la fraude internationale dans les Etats membres et sur les mesures pouvant être prises pour maîtriser ce problème se chiffrant en milliards de dollars.

Une équipe d'experts en fraude du cabinet d'audit et de consultants de Deloitte Touche Tohmatsu International a entamé cette mission d'une durée d'un an, à l'issue de laquelle ils vont établir un rapport sur les menaces que pose la fraude internationale dans les Etats de l'Union européenne.

Cette enquête prend spécifiquement en considération les implications de la fraude internationale dans tous les secteurs de la communauté nationale et internationale, et elle se concentrera plus particulièrement sur les dommages que la fraude cause au commerce européen.

Les aspects luxembourgeois de cette étude seront couverts par FGL - Deloitte & Touche Internal Audit, la filiale spécialisée de la Fiduciaire Générale de Luxembourg, le cabinet luxembourgeois de Deloitte Touche Tohmatsu International.

Deloitte & Touche:

Investissements en Europe Centrale et en Europe de l'Est

D'après une étude réalisée par Deloitte Touche Tohmatsu International, la proximité du marché, ainsi qu'un gouvernement et une économie stables constituent les facteurs les plus importants dans le choix d'un pays d'investissement en Europe Centrale et en Europe de l'Est. Les investisseurs se plaignent du manque de clarté dans les lois et des difficultés d'accès aux informations.

L'étude, intitulée "Investment experience in Central and Eastern Europe" (Expériences d'investissement en Europe centrale et orientale), a minutieusement examiné les points de vue de plus de 50 multinationales actives dans la région. Les résultats révèlent que près de la moitié des investisseurs interrogés ont été influencés par des conditions fiscales avantageuses, et qu'un tiers ont comparé les régimes

fiscaux dans différents pays avant de prendre une décision d'investissement.

Se conformer à la législation douanière et à la fiscalité des expatriés semble plus compliqué que de respecter les obligations en matière de fiscalité des sociétés et des employés, ainsi que de la TVA.

88% des investisseurs interrogés ont fait appel à des conseillers fiscaux dans le pays de leur choix, bien que les conseils n'aient pas toujours été demandés dans le domaine considéré comme étant le plus problématique, à savoir celui des droits de douane.

Cette étude fait suite à l'étude "Meeting Tax Obligations in Central and Eastern Europe" qui a été élaborée conjointement par Deloitte Touche Tohmatsu International, le "International Bureau of Fiscal Documentation" et la Faculté de Sciences Economiques de l'Université de Budapest en 1994.

Des copies de ces deux études peuvent être obtenues auprès de la Fiduciaire Générale de Luxembourg, Mylène Bastian (tél.: 451 45 556, fax: 451 45 400).

BGL:

Miser sur les marchés émergents



Récemment, la Banque Générale du Luxembourg avait invité à une conférence sur les marchés émergents en Asie, en Europe de l'Est, en Afrique et en Amérique latine. Après une introduction générale sur les critères de sélection et les attraits de ces marchés, plusieurs orateurs ont analysé les avantages et les désavantages qui se présentent aux gestionnaires de fonds désireux de se lancer à leur conquête.

Lors de cette conférence, les responsables de la BGL ont également présenté leur nouveau fonds, Generalinvest Emerging Markets fund, composé de 30% d'investissements en Asie du Sud, 30% en Asie de l'Est, 19% en Europe de l'Est, 20% en Afrique et 20% en Amérique latine. Ces marchés ont été sélectionnés sur la base de leurs potentialités de croissance.

EMIKEBKIZES

Banque Paribas Luxembourg:

Le bénéfice net franchit le cap du milliard de flux

Au 31 décembre 1995, le bilan total de la Banque Paribas Luxembourg s'élevait à 273,8 milliards de flux contre 255,1 milliards de flux à la fin de 1994. Les fonds propres de la banque (capital, réserves et résultats reportés) atteindront, après affectation des résultats de l'exercice 1995, 6.673 millions de flux contre 6.270 millions de flux à la fin de l'année précédente.

La rentabilité sur fonds propres, avant la répartition bénéficiaire pour 1995, a atteint 16,8%. Le bénéfice net de la banque passe de 991,2 millions de flux pour l'exercice 1994 à 1.053 millions pour 1995, soit une croissance de 6,2%.

La Banque Paribas Luxembourg a accentué en 1995 sa démarche visant à mieux maîtriser les charges d'exploitation tout en maintenant un haut niveau d'investissements, en particulier dans le domaine technologique.

Zwei geklonte Fonds der Banque Indosuez schließen ihre Bilanz '95

Suez Lux Bonds und Castor & Pollux, zwei geklonte luxemburger Investmentfonds, welche bei der Banque Indosuez Luxembourg verwahrt werden, haben ihre Bilanzen 1995 erfolgreich abgeschlossen.

Seit 1992 entwickelte die Banque Indosuez Luxembourg das sogenannte "cloning", ein Verfahren welches ein globales anlagepolitisches und administratives Anlagemanagement der gesamten Aktiva oder Teilen der Aktiva rechtlich unabhängiger Kapitalanlagen ermöglicht.

Dank der Technik des "cloning" und dem damit möglich gewordenen gemeinsamen Management und Verwaltung von Anlagen ist es Promotern erlaubt, verschiedenste Investmentfonds zu gründen, von denen jeder einzelne unabhängig voneinander den speziellen Bedürfnissen des jeweiligen Zielmarktes angepaßt werden kann.

Die Fonds können in diversen Formen aufgelegt, und somit den vielschichtigen Investoreninteressen der privaten und kommerziellen Kunden genau angeglichen werden. Prospekte sowie die geprüften Jahresberichte zu den beiden beschriebenen SICAV können bestellt werden bei der Banque Indosuez Luxembourg, Financial Services, 39 allée Scheffer, L-2520 Luxemburg (tél.: 4767-413).

Editions Promoculture:

La copropriété

La matière de la copropriété a connu au cours des dernières dix années de profondes modifications notamment à cause de la nouvelle législation sur le cadastre vertical, les ascenseurs, la responsabilité des constructeurs, la responsabilité du syndic...

Cette nouvelle publication se penche particulièrement sur les problèmes qui pourraient naître au sein d'une copropriété, mais traite également du rôle du conseil syndical et des pouvoirs des syndics.

L'auteur, M. Georges Krieger, avocat du barreau de Luxembourg, s'adresse non seulement aux professionnels, les avocats, magistrats, syndics professionnels et agents immobiliers, mais également à tous les copropriétaires qui se sentent concernés par les problèmes qui règnent dans leur copropriété.

Les dernières évolutions des jurisprudences luxembourgeoise et française font de ce manuel un outil pratique et indispensable pour mieux aborder la copropriété.

Disponible dans toutes les bonnes librairies ou directement chez l'éditeur en versant la somme de 990.- LUF par exemplaire aux C.C.P. Luxembourg Nr 87236-33 des Editions Promoculture, L-1011 Luxembourg.

"EVILUX" stellt 15 neue Soßen vor



Die Firma Victor CRESCENTINI & SCHMIT, alteingesessene luxemburgische Teigwarenfabrik aus Esch, erweitert ihr Verkaufsangebot, nebst Teigwaren, auf 15 verschiedene Soßen. Diese breitgefächerte Palette besteht aus 9 Tomatensoßen sowie aus 6 italienischen Spezialitäts-Cremen, wie "Pesto genovese", "Tartufata" oder "Steinpilzcreme".

"Praktisch und gut", so heißt das Motto der neuen EVILUX-Soßen, die ausschließlich aus frischen Zutaten, extra nativem Olivenöl und ohne Konservierungsstoffe, gebrauchsfertig angeboten werden. Öffnen, übergießen und genießen; so einfach will Victor CRESCENTINI es den Hausfrauen, Studenten und Junggesellen die nach anstrengenden Arbeitstagen nach Hause kommen in der Küche machen.

Dazu ist die Auswahl groß und dürfte dem Pasta-Liebhaber erlauben, vielseitige Nudelgerichte zu genießen.

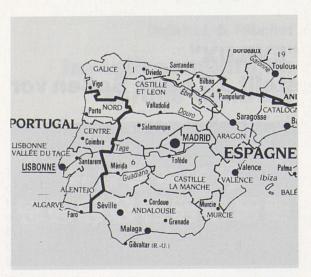
Vor allem neu sind hier in Luxemburg die Spezial-Cremen, die auch anderswo als auf Nudeln ihren Gebrauch finden.

So eignen sich "Steinpilzcreme", "Thunfischcreme", "Olivencreme", "Artischockencreme" und "Tartufata" (einer Spezialität aus Umbrien mit schwarzen Trüffeln) als Beilage zu vielen Fleisch-, Fisch-und Geflügelspeisen, aber auch zum Brotaufstrich beim Aperitif.

Victor CRESCENTINI ist seit 1922 in Luxemburg Teigwarenhersteller der Marken EVILUX und CORONA. Mit den neuen EVILUX-Soßen setzt er eine lange Reihe von hochwertigen Qualitätsprodukten fort, die in luxemburger Haushalten ihre treuen Feinschmecker gefunden haben.

"EXPO" '98

LISBONNE - 21-24 mai '96



Du 22 mai au 30 septembre 1998, l'Exposition Internationale de Lisbonne ouvrira ses portes; plus de 100 pays y participeront et 15 millions de visiteurs sont attendus. Son coût est estimé à 40 milliards de francs belges.

Par ailleurs, d'importants travaux sont prévus autour de la zone d'Exposition:

- le réaménagement complet d'une zone dégradée de 200 ha avec la construction d'un nouveau centre résidentiel et administratif pour 25.000 habitants et 15.000 employés avec restaurants, hôpital, écoles, commerces, cinémas, hôtels, ports de plaisance et infrastructures ultramodernes;
- un parc de 80 ha avec attractions diverses;
- une nouvelle gare;
- un nouveau pont sur le Tage d'une longueur de 17 km;
- une importante extension du métro;
- la création d'un important réseau d'autoroutes périphériques;
- un nouvel incinérateur traitant 2000 tonnes de déchets urbains par jour;
- l'aménagement d'un important affluent du Tage (décontamination, régularisation et stations de traitement des effluents liquides)

Le coût total de ces travaux est estimé à 200/300 milliards de FB.

La plupart des projets a déjà été adjugée à des consortiums portugais et étrangers et les travaux sont en cours; toutefois, il existe encore de nombreuses opportunités, notamment de sous-traitance et de participation à l'exploitation et à l'animation de tout cet ensemble, ainsi que des possibilités d'investissements immobiliers.

La Chambre de Commerce Luso-Belgo-Luxembourgeoise transmettra fin février un Bulletin spécial consacré à la future exposition et aux travaux annexés.

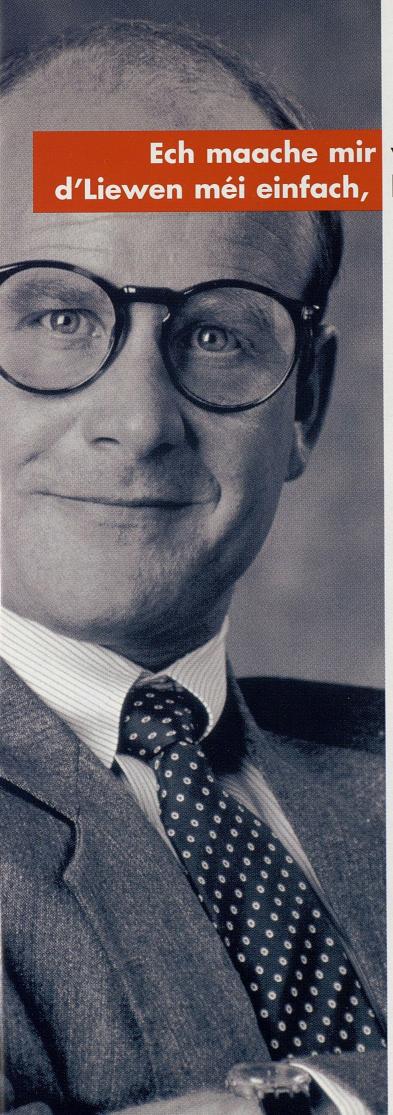
D'autre part, le Vice-Président soussigné sera en Belgique à partir du mois de mars et se tiendra à votre entière disposition pour, si vous le souhaitez, présenter ces projets avec appui audiovisuel et renseignements pratiques.

Enfin, un séjour de 3 jours à Lisbonne, du 21 au 24 mai 1996, est en préparation afin de vous permettre de visiter ces travaux et d'effectuer des contacts directs avec les responsables de projets et les entrepreneurs.

Sont concernés par ce voyage:

- les responsables d'organismes privés ou publics, liés au commerce extérieur
- les membres du Conseil d'Administration et directeurs de Chambres de Commerce
- les responsables d'entreprises liées à ces organismes.

Nous prions les personnes intéressées de contacter la Chambre de Commerce, MIIe Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314.



Ech maache mir well ech hun méng Bank en méi einfach, bei mir um Büro.

"En fait, au bureau, je suis relié à ma banque par ordinateur, grâce au logiciel S-MultiLine. Cela me permet d'agir plus rapidement et de réinvestir les fonds disponibles plus efficacement. Je ne voudrais plus m'en passer. C'est un véritable outil de travail."

> Roland Kieffer Directeur financier

ELECTRONIC BANKING mécht villes méi einfach.



EURO INFO CENTRE LUXEMBOURG

* * *

LE PARTENAIRE DES PME

EURO INFO CENTRE





Tél.: 42 39 39-333 Fax.: 43 83 26

SIEGE : 7, RUE ALCIDE DE GASPERI LUXEMBOURG ADRESSE POSTALE :

CHAMBRE DE COMMERCE/EIC